



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

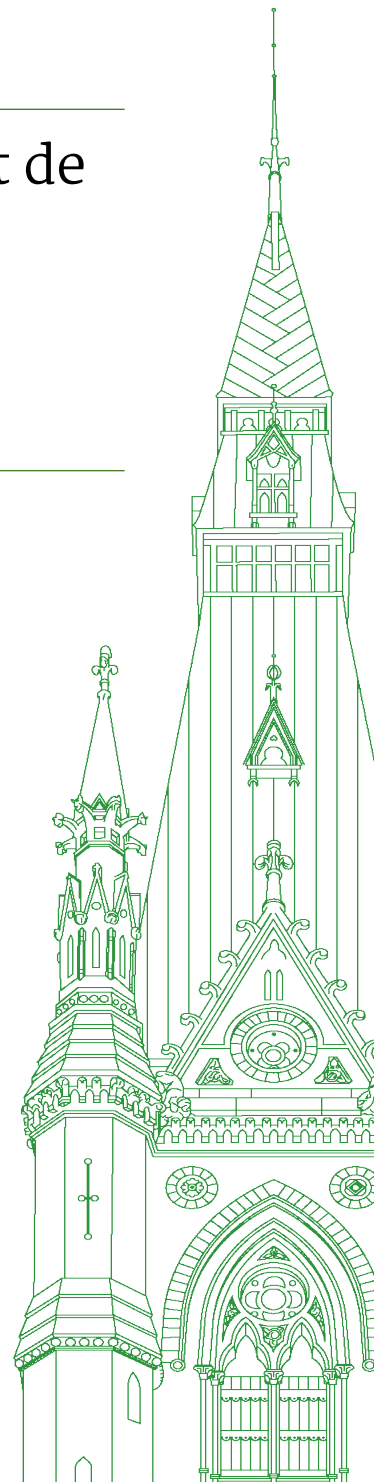
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le jeudi 25 septembre 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 25 septembre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la quatrième réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroulera en format hybride, conformément au Règlement. Des députés participent en personne dans la pièce et d'autres à distance en utilisant l'application Zoom.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous ceux qui participent en personne de consulter les lignes directrices écrites au verso des cartes sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et l'effet Larsen ainsi que pour protéger la santé et assurer la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez également qu'il y a un code QR sur la carte qui vous mènera à une courte vidéo de sensibilisation.

Voici maintenant quelques consignes à l'intention des témoins et des députés. Premièrement, veuillez s'il vous plaît attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion avec téléconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Veuillez mettre votre micro en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Deuxièmement, les participants qui utilisent Zoom peuvent choisir le canal d'interprétation souhaité — le son du parquet, l'anglais ou le français — au bas de leur écran. Les personnes dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité. Troisièmement, je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Les personnes qui se trouvent dans la salle doivent lever la main si elles souhaitent prendre la parole. Les personnes qui utilisent Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi allons gérer l'ordre des interventions du mieux que nous le pouvons. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension à cet égard.

Nous avons une question interne à régler. Avant de continuer, j'aimerais demander aux membres s'ils acceptent d'adopter les budgets pour la séance d'information sur les tarifs douaniers et la présente étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement. Des versions préliminaires ont déjà été distribuées. Y a-t-il des objections ou des commentaires au sujet des projets de budget? Tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

Le président: Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre, le Comité entame son étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Merci de vous joindre à nous. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous accueillons M. Robert Ianaro, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments; M. Steven Jurgutis, du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; et MM. Matt Jones et Frédéric Bissonnette, du ministère de la Santé.

Je sais que vous avez convenu d'un ordre d'intervention. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, puis tous les membres pourront vous poser des questions. Voici l'ordre qui figure sur la liste qui m'a été remise: M. Jurgutis, M. Ianaro, puis M. Jones. Est-ce exact? Très bien.

Nous commencerons par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Bienvenue au Comité.

• (1535)

Steven Jurgutis (directeur général, Direction des planifications et intégration des politiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Merci, monsieur le président.

Le cadre réglementaire de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada est considéré comme l'un des plus rigoureux au monde. Appuyé par des décisions fondées sur la science, il repose sur des organismes de réglementation des aliments fiables et un régime de réglementation conçu pour s'adapter aux nouveaux enjeux. Ces atouts font également naître des complexités qui peuvent être difficiles à gérer pour les entreprises et les producteurs et être perçus comme un frein à la croissance économique, à l'innovation et à la concurrence. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire collabore avec d'autres organismes de réglementation — principalement l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada — pour faire face aux défis réglementaires du secteur.

Le 9 juillet, le président du Conseil du Trésor a lancé un examen de la réglementation de 60 jours à l'échelle de tous les ministères et organismes assumant des responsabilités réglementaires. Dans le cadre de cet exercice, les ministres ont reçu pour instruction d'examiner les règlements pertinents pour leur portefeuille et de proposer des mesures visant à réduire le fardeau administratif. Le 8 septembre, les ministères et organismes du gouvernement du Canada ont publié leur rapport d'étape sur leur site Web respectif, décrivant leurs premières réalisations et les prochaines étapes dans l'engagement continu à éliminer les formalités administratives. Le Bureau de réduction du fardeau administratif du Canada, dirigé par le Conseil du Trésor, collaborera avec les organismes de réglementation fédéraux pour faire avancer ces initiatives, notamment en menant des consultations auprès des partenaires et des intervenants.

Agriculture et Agroalimentaire Canada et les partenaires de son portefeuille ont accueilli favorablement cette occasion de mettre en avant les efforts déployés pour moderniser la réglementation agricole — afin de réduire le fardeau administratif, d'améliorer la prestation des services et de soutenir l'innovation — sans compromettre la santé, la sécurité ou l'environnement de la population canadienne.

[Français]

Le rapport d'étape d'Agriculture et Agroalimentaire Canada comprend 18 initiatives: 6 ont été réalisées et 12 sont en cours de réalisation ou seront réalisées sous peu et proposent une modernisation de la législation.

Grâce à diverses initiatives décrites dans le rapport, Agriculture et Agroalimentaire Canada cherche à rationaliser et à assouplir le système réglementaire. À titre d'exemple, grâce à la Table sur la réglementation agile d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, un nouveau modèle de collaboration entre le gouvernement et les intervenants lancé en 2020, nous avons accordé la priorité à l'innovation et à l'agilité en matière de réglementation en invitant conjointement l'industrie et les organismes de réglementation à déterminer les priorités et à favoriser l'innovation et l'expérimentation dans ce domaine. Grâce à cette table, nous examinons les répercussions cumulatives et économiques des réglementations, nous tentons de résoudre les problèmes réglementaires persistants et nous favorisons l'innovation au moyen de projets pilotes.

Enfin, Agriculture et Agroalimentaire Canada a procédé à la numérisation et à la rationalisation de divers processus dans le cadre du Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles. Cette mesure devrait permettre d'accélérer la prestation des services et de réduire davantage le fardeau administratif qui pèse sur les producteurs, les prêteurs et les fonctionnaires. Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera son travail pour simplifier et assouplir le système de réglementation. La plupart des initiatives en cours décrites dans le rapport du ministère devraient être menées à bien au cours des deux prochaines années.

Nous savons que les agriculteurs canadiens ont besoin d'un cadre réglementaire souple pour favoriser la croissance et l'innovation dans le secteur. Pour soutenir cette croissance et cette innovation, nous poursuivons notre engagement à collaborer avec l'industrie et les partenaires réglementaires afin de mettre en place un système réglementaire plus efficace, plus transparent et plus réactif.

Comme mes collègues vous le diront bientôt, les rapports d'étape d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de Santé Canada constituent, pris ensemble, le point de départ d'un vaste programme de réduction du fardeau administratif dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais maintenant inviter mes collègues de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de Santé Canada à présenter leurs rapports d'étape et leurs efforts de modernisation de la réglementation.

• (1540)

[Traduction]

Le président: Allez-y.

[Français]

Robert Ianiro (vice-président, Politiques et programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments): Monsieur le pré-

sident, je vous remercie de me donner l'occasion de parler aujourd'hui des efforts que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA, met en place pour soutenir la réforme de la réglementation et réduire les formalités administratives inutiles.

L'ACIA modernise ses règlements depuis plusieurs années. Ses travaux visent à intégrer les dernières avancées scientifiques, à éliminer les exigences dépassées, à mieux s'aligner sur les partenaires internationaux et à créer des cadres plus souples et plus agiles. Dans le cadre de l'examen du fardeau administratif du gouvernement du Canada, l'ACIA a revu ses règlements existants et leur application pour trouver de nouvelles façons de réduire le fardeau administratif et de soutenir la croissance et la résilience du secteur agricole.

Dans le cadre de notre examen, nous avons mené un examen approfondi en ciblant les règles et les exigences prescriptives inutiles dans les mesures de réglementation. Nous avons également exploré des mesures non réglementaires pour réduire les chevauchements avec d'autres administrations, simplifier l'application de la réglementation et améliorer la prestation de services. Tout en continuant à chercher des moyens de réduire le fardeau administratif, nous demeurons déterminés à maintenir les normes élevées auxquelles les Canadiens s'attendent en ce qui a trait à notre système de salubrité des aliments et d'agriculture. Nous sommes aussi déterminés à garantir l'accès aux marchés internationaux.

[Traduction]

Notre rapport d'étape sur la réduction du fardeau administratif présente 26 mesures, dont 12 ont été récemment mises en œuvre ou le seront bientôt, tandis que 14 sont prévues à court, moyen et long terme. Ces mesures incluent 10 modifications réglementaires, 13 mesures stratégiques, 2 directives et 1 proposition de modifications législatives. Nous avons regroupé ces mesures sous des thèmes clés, par exemple: éliminer les règles désuètes, améliorer l'harmonisation avec les autres pays, simplifier les exigences et accroître la souplesse et améliorer l'expérience client.

Nous avons volontairement cerné des mesures stratégiques, qui nous permettaient de réaliser des progrès à court terme, et des initiatives à long terme, pour lesquelles nous devons consulter davantage nos intervenants et les autorités compétentes.

Permettez-moi de vous présenter brièvement des exemples de nos avancées.

Tout d'abord, l'ACIA a déposé un projet de réglementation omnibus axé sur le fardeau administratif. Nous avons apporté une série de modifications ciblées qui règlent les enjeux soulevés par les intervenants en éliminant les exigences prescriptives, en offrant une plus grande souplesse aux entreprises et en favorisant l'équité pour les producteurs canadiens. Nous cherchons aussi à supprimer des règlements dépassés et lourds qui ne sont plus nécessaires sans pour autant nuire à la santé ou à la sécurité.

Ensuite, nous avons défini une série de mesures pour soutenir l'harmonisation et la collaboration internationales avec des partenaires commerciaux clés. Nous pouvons rendre notre processus d'évaluation préalable à la mise en marché plus efficace en communiquant l'information et en tenant compte des décisions prises par des partenaires étrangers de confiance. Grâce à cette approche, de nouveaux produits pourront être commercialisés plus rapidement. Par exemple, nous avons récemment établi une approche différente qui prend en compte les décisions prises par les États-Unis et l'Union européenne sur certains produits d'aliments pour animaux pour accélérer leur évaluation préalable à la mise en marché et leur approbation au Canada.

Finalement, nous savons que les intervenants veulent des services plus rapides et plus simples, ainsi qu'une prestation de services plus efficace. C'est pourquoi nous élargissons les outils numériques offerts sur la plateforme en ligne Mon ACIA. Par exemple, nous transférons divers programmes de protection des végétaux en ligne afin de créer un guichet unique pour les intervenants. Nous améliorons aussi la certification des exportations numérique afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs.

Tous ces efforts améliorent l'expérience client, en plus de renforcer le commerce et d'élargir l'accès aux marchés internationaux.

Pour conclure, notre approche vise à créer un système efficace, prévisible et réceptif, sans compromettre la science, la salubrité des aliments ou l'accès aux marchés. Les mesures présentées dans notre rapport d'étape sont réfléchies, ciblées et réalisables, mais nous avons toutefois conscience qu'une réforme significative ne constitue pas un exercice ponctuel. Nous continuerons de travailler avec les intervenants afin de trouver de nouvelles possibilités tout en respectant les engagements que nous avons déjà pris.

• (1545)

Tous ces efforts contribueront à réduire le fardeau administratif, à stimuler l'innovation et à renforcer la compétitivité et la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada.

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Il restait quelques secondes. Je vous en suis reconnaissant.

Allez-y, monsieur Jones.

Matt Jones (sous-ministre adjoint, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ministère de la Santé): Bonjour. Je m'appelle Matt Jones. Je suis sous-ministre adjoint à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Je suis accompagné de mon collègue Frédéric Bissonnette, directeur général principal des opérations.

[Français]

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire est responsable de la réglementation des pesticides en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Cette loi établit des exigences relativement à l'évaluation et à la réglementation des pesticides au Canada, notamment la nécessité de fonder sur des données scientifiques les décisions réglementaires concernant les pesticides. Elle définit également l'objectif premier de l'Agence, qui consiste à prévenir les risques inacceptables que pose l'utilisation des pesticides pour la population canadienne et l'environnement.

Les produits antiparasitaires sont essentiels à la production d'aliments sains et nutritifs. Les pesticides doivent toutefois être utilisés avec précaution, en raison de leurs propriétés potentiellement toxiques. Avant sa vente ou son utilisation au Canada, un pesticide doit faire l'objet d'une évaluation scientifique par Santé Canada. Une réévaluation des pesticides homologués est effectuée au moins tous les 15 ans, afin de garantir qu'ils respectent les normes en vigueur. Les éléments de preuve soumis à l'Agence servent à étayer l'évaluation des risques pour la santé humaine. On tient notamment compte de la possibilité qu'un pesticide puisse avoir des effets indésirables sur la santé, comme le cancer ou les malformations congénitales, entre autres.

Santé Canada procède également à une évaluation des risques pour l'environnement. Cette évaluation tient compte de la migration et de la transformation des substances dans l'environnement ainsi que des risques associés.

Enfin, nous évaluons la valeur du produit en tenant notamment compte de son efficacité, de ses répercussions socioéconomiques et de son apport global à la lutte antiparasitaire. Parmi les facteurs économiques à considérer figurent les répercussions commerciales sur les producteurs canadiens, les gains de valeur des cultures, l'accès à des solutions de rechange, l'efficacité économique et les avantages sociaux plus généraux, tels que la sécurité alimentaire et la santé publique.

[Traduction]

L'ARLA compte de nombreux scientifiques qui effectuent ces évaluations des risques tous les jours. Ils prennent très au sérieux leur travail qui consiste à protéger la santé et l'environnement.

Le travail de l'ARLA consiste également à surveiller les risques liés aux produits qui sont déjà sur le marché, par exemple au moyen de réévaluations périodiques, d'examen spéciaux, du signalement d'incidents et d'activités de conformité et d'application de la loi. Il arrive parfois que dans le cadre de ce travail de surveillance, on découvre des risques nouveaux ou imprévus sur lesquels il faut intervenir. Il peut en résulter que des changements sont apportés à la façon dont un pesticide peut être utilisé ou, dans certains cas, que des produits sont retirés du marché.

Pour les producteurs, la perte potentielle d'un produit sur lequel ils comptent pour lutter contre les organismes nuisibles peut être extrêmement difficile, surtout lorsque les solutions de rechange sont limitées. Bien que l'ARLA consulte déjà les intervenants pour toutes ses décisions, nous renforcerons notre collaboration avec les producteurs, l'industrie et les provinces afin d'en savoir plus sur la façon dont les pesticides sont utilisés dans la pratique et de mieux comprendre les difficultés auxquelles les intervenants sont confrontés.

Nous avons examiné le rapport sur la réduction du fardeau administratif afin de trouver un certain nombre de moyens d'améliorer notre façon de fonctionner. Il s'agit notamment d'élargir la portée des examens conjoints que nous menons avec des organismes de réglementation étrangers de confiance et d'utiliser de façon stratégique les examens déjà effectués par d'autres organismes de réglementation réputés de façon à accélérer nos propres efforts. Nous mettons en place un portail numérique sécurisé pour le suivi en temps réel des demandes et nous modernisons les étiquettes des pesticides afin d'améliorer la clarté, l'accessibilité et l'efficacité.

Par ailleurs, nous proposons des modifications réglementaires visant à éliminer les renouvellements inutiles qui prennent du temps, qui mobilisent des ressources internes [*difficultés techniques*] de l'homologation. Cela permettrait de libérer des ressources qui pourraient alors être affectées aux domaines à haut risque.

Ensemble, ces initiatives marquent une transition vers une approche réglementaire plus intelligente et fondée sur la science qui est axée sur les risques et les besoins de nos intervenants.

Merci.

● (1550)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Jones.

La parole est à M. Barlow pour six minutes.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici pour participer à ce qui, à mon avis, est une étude très importante.

Monsieur Ianiro, je suis heureux de vous revoir. Merci d'être venu. Mes premières questions porteront sur l'ACIA.

Dans son programme électoral, le gouvernement libéral s'est également engagé à modifier ou à élargir le mandat de l'ACIA pour qu'il englobe également la sécurité alimentaire, le coût des aliments et les répercussions économiques sur les agriculteurs et les producteurs.

Ce changement au mandat a-t-il été apporté? Si ce n'est pas le cas, quand pensez-vous qu'il le sera?

Robert Ianiro: L'Agence canadienne d'inspection des aliments a été créée en vertu de la Loi sur l'ACIA, qui précise clairement que l'Agence a en fait deux rôles. C'est évidemment un organisme de réglementation à vocation scientifique. Nous nous consacrons à l'atténuation des risques liés à la salubrité des aliments et à la protection des végétaux et des animaux, mais nous avons également pour mission de faciliter le commerce. En fait, la Loi fait référence...

John Barlow: Excusez-moi. C'est une question assez simple. Modifiez-vous ou ajustez-vous le mandat afin d'y inclure les coûts et la sécurité alimentaire dans le cadre des changements que le gouvernement libéral a promis, oui ou non? Si cela n'a pas encore été fait, avez-vous une idée du moment où cela pourrait se faire?

Robert Ianiro: Il n'est pas nécessaire d'apporter cette modification, car les aspects économiques des échanges commerciaux et du commerce sont déjà mentionnés dans le préambule qui établit le mandat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

John Barlow: D'accord. Merci

Comme vous l'avez mentionné, l'ACIA a récemment publié son rapport d'étape sur la réduction du fardeau administratif. Monsieur Ianiro, le commentaire que j'entends le plus souvent de la part des acteurs de l'industrie, c'est qu'ils n'ont pas été consultés ou qu'il y a eu très peu de consultations. Ils n'ont pas vraiment eu leur mot à dire sur les questions que vous avez soulevées.

Combien de jours de consultation ont été accordés aux groupes d'intervenants du secteur agricole? Les a-t-on autorisés à soumettre des recommandations pour le rapport sur la réduction du fardeau administratif dont vous avez parlé précédemment?

Robert Ianiro: Même s'il n'y a pas eu de processus de consultation officiel, je peux vous assurer que bon nombre des exemples que j'ai fournis sont le fruit des commentaires d'intervenants.

Par exemple, l'Alliance pour les fruits et les légumes frais a demandé les modifications concernant l'étiquetage prescriptif pour les fruits et les légumes.

Les modifications que nous avons apportées pour tirer parti des autorisations accordées par des pays étrangers ont été proposées par l'Association de nutrition animale du Canada.

Comme vous le savez, nous voulons harmoniser les exigences de l'interdiction frappant les aliments du bétail du Canada avec celles des États-Unis. L'idée venait de l'Association canadienne des bovins et du Conseil des viandes du Canada.

Les Aliments Maple Leaf et Financement agricole Canada nous ont fait part de leur souhait que l'on uniformise les règles du jeu concernant les tests de dépistage de la bactérie *Salmonella enteritidis* pour les œufs d'incubation importés.

Je pense que nous avons fait tout notre possible. Il nous reste évidemment encore du travail à accomplir, mais nous avons examiné tous les commentaires des intervenants et nous en avons tenu compte autant que possible dans notre rapport d'étape actuel.

John Barlow: Monsieur Ianiro, je vous remercie de vos réponses. Nous savons que le poste de chef des recours, à l'ACIA, était un poste essentiel que le gouvernement libéral a supprimé. Nous savons que près de 27 %, soit bien plus du quart, de toutes les plaintes déposées par des clients, des producteurs et des entreprises auprès de l'ACIA étaient justifiées et que bon nombre des décisions ont dû être annulées.

Pourriez-vous présenter à ce comité un rapport à jour sur le nombre de plaintes que l'ACIA a reçues de 2015 à aujourd'hui, avec ventilation par sujet, par province et par résultat des plaintes? Cela serait également très utile pour ce rapport.

Je voudrais maintenant passer à Agriculture et Agroalimentaire Canada. Je vous remercie beaucoup d'être ici, monsieur Jurgutis.

La Stratégie pour une agriculture durable et ce qui en a découlé constituent l'une des grandes raisons pour lesquelles nous menons la présente étude et l'un des principaux facteurs expliquant pourquoi la situation est si frustrante. Plus de la moitié des agriculteurs qui ont été interrogés au sujet de la stratégie en question considèrent qu'elle a eu des répercussions négatives. Beaucoup la trouvaient contraignante et les intervenants étaient très négatifs quant à ses effets. En fait, l'Association canadienne des producteurs de canola, le Conseil canadien du canola, Cereals Canada, les Producteurs de grains du Canada, Pulse Canada et Soy Canada ont tous abandonné le partenariat. Voici ce qu'ont dit ces organisations:

Ensemble, nous avons signalé à maintes reprises que les cibles et les mesures proposées dans la Stratégie pour une agriculture durable ne correspondaient pas à ce que souhaitait l'industrie. Par conséquent, nous avons décidé de nous retirer du comité consultatif, car l'orientation de la stratégie ne représente pas pleinement les intérêts de nos membres.

En d'autres termes, elles affirment que, quelles que soient les suggestions ou les recommandations qu'elles soumettent au comité consultatif, Agriculture Canada suit sa propre voie malgré tout. Voilà pourquoi elles se sont retirées.

Le gouvernement libéral prévoit-il toujours imposer la Stratégie pour une agriculture durable au secteur agricole canadien?

• (1555)

Steven Jurgutis: Je dirais que la Stratégie pour une agriculture durable a fait l'objet de consultations assez vastes sur un certain nombre d'années. Bien sûr, les intervenants et d'autres groupes avaient une approche et des points de vue différents. À ce stade, je dirais que les travaux entrepris sur la stratégie ont été suspendus. Je ne dirais pas qu'ils ont été abandonnés.

Quant à l'orientation et aux prochaines étapes, elles restent à déterminer. Nous avons très bien compris et entendu les points de vue, en particulier ceux de certaines des organisations que vous avez mentionnées, mais aussi d'autres intervenants.

John Barlow: Je vous remercie beaucoup.

J'ai une brève question pour les représentants de l'ARLA.

La décision sur le dicamba ressemble à des décisions antérieures sur l'insecticide Lambda-Cy et d'autres néonicotinoïdes.

Pourquoi faisons-nous continuellement face à ce problème où la réévaluation des décisions... Pourquoi les modifications aux étiquettes sont-elles publiées avant que les recherches scientifiques ne soient terminées? Cela entraîne une grande consternation chez les agriculteurs et les producteurs de l'industrie.

Pourquoi ne tirons-nous pas des leçons de ces erreurs constantes pour améliorer la façon dont l'ARLA réévalue ces produits?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Frédéric Bissonnette (directeur général principal, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ministère de la Santé): Des consultations sont présentement menées sur la question du dicamba. Nous sommes ouverts aux commentaires. Nous pouvons collaborer avec le secteur dans le cadre de notre planification.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant au Parti libéral pour six minutes.

Nous entendrons Mme Harrison, qui participe en ligne.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Bonjour tout le monde.

Je suis présentement sur ma ferme. Il pleut, et nous en sommes ravis. Nous avons connu une grande sécheresse ces derniers mois, et il est donc très agréable de voir la pluie.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Ma première question s'adresse au représentant du ministère de l'Agriculture.

Nous entendrons des parties prenantes au cours de la deuxième heure. Je sais que vous communiquez régulièrement avec ces parties prenantes, mais je pense qu'il est très important de vous encourager à suivre cette étude de près. En effet, il est important d'écouter les parties prenantes et les gens qui sont fortement touchés par les choix qui sont faits.

Quelles sont certaines des préoccupations que vous entendez le plus souvent de la part des agriculteurs et des producteurs lorsqu'il s'agit de la réduction du fardeau administratif lié à la réglementation?

Steven Jurgutis: Nous travaillons en étroite collaboration avec des représentants de l'ensemble du secteur agricole. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné une chose qui se trouve aussi dans le rapport à titre d'exemple, et il s'agit de la Table sur la réglementation agile que je coprésidé avec des représentants de l'indus-

trie et de l'ensemble du secteur, des provinces et des territoires. Nous avons l'occasion d'avoir des représentants de l'ACIA, de l'ARLA et d'autres organismes au sein de ce groupe de discussion pour explorer ensemble les possibilités d'alléger le fardeau réglementaire dans le secteur.

Dans le cadre des discussions que nous avons avec des représentants du secteur à cette table et ailleurs, on nous parle souvent de ce que certains considèrent comme des conséquences imprévues et un fardeau cumulatif. Nous voulons comprendre comment de multiples niveaux de règlements différents ont souvent une incidence sur un secteur. Ces différents règlements proviennent d'un grand nombre d'organismes de réglementation. Il n'y a pas seulement ceux que vous voyez autour de la table aujourd'hui. Il y en a aussi plusieurs autres.

Je pense que nous avons réussi à trouver des moyens non seulement d'apporter des modifications aux règlements, mais aussi de mieux faire comprendre aux organismes de réglementation les fardeaux qui pèsent sur le secteur et à proposer des solutions qui pourraient convenir à tout le monde.

Avec l'aide de ce groupe, nous avons relevé quelque 150 sources de frustration. Je pense que nous avons pu régler 34 ou 35 d'entre elles. Certains de ces problèmes sont liés à l'interprétation des règlements, au moment où les consultations ont lieu et à divers autres éléments.

Je pense que ce qui compte, c'est l'engagement continu dont nous faisons preuve avec une multitude d'organismes de réglementation et avec des représentants de l'ensemble du secteur agricole.

Je vous remercie.

Emma Harrison: Je vous remercie.

Ma question s'adresse à M. Ianiro. M. Barlow a abordé un sujet que j'aimerais approfondir.

Compte tenu de la nécessité de trouver un équilibre entre la réduction du fardeau réglementaire et les considérations liées à la sécurité, pouvez-vous décrire de façon concrète le processus de consultation et la façon de choisir les participants à ce processus?

• (1600)

Robert Ianiro: Nous sommes toujours à l'écoute et nous rencontrons régulièrement un large éventail de parties prenantes dans tous les domaines que nous réglementons, qu'il s'agisse de la santé animale, de l'alimentation ou des végétaux. Nous avons reçu un nombre élevé de commentaires de la part de diverses parties prenantes dans ces trois domaines. Un grand nombre des mesures que nous avons prises à court terme, et bien sûr dans la deuxième partie de notre rapport d'étape, c'est-à-dire dans le cadre d'initiatives à court, moyen et long terme, répondent à ces préoccupations.

Nous rencontrons constamment les parties prenantes. Nous sommes toujours à l'écoute de leurs commentaires. Un grand nombre des initiatives que nous avons lancées sont à l'étape de la consultation préalable ou à l'étape du processus de publication dans la *Gazette du Canada*. Nous nous efforçons évidemment de continuer d'apporter des rajustements et de recevoir les commentaires de ces parties prenantes. Il ne se passe pas une semaine sans que je rencontre diverses parties prenantes.

Bien entendu, nous avons nos processus formels habituels, qu'il s'agisse de l'étape de la publication préalable ou du processus de publication dans la *Gazette du Canada*.

Emma Harrison: Ma question s'adresse au représentant du ministère de l'Agriculture. Vous avez parlé de 26 mesures, dont 12 sont terminées et d'autres sont en cours. Si je ne me trompe pas, il s'agit de mesures à moyen et à long terme. Selon vous, le ministère est-il satisfait des progrès réalisés jusqu'à présent ? Pouvez-vous nous parler des avantages que les agriculteurs et les producteurs obtiennent ou ont obtenus dans le cadre de vos efforts pour réduire le fardeau réglementaire ?

Steven Jurgutis: Oui, certainement. Comme vous le verrez dans le rapport, un grand nombre des mesures que nous avons proposées n'ont pas nécessairement une incidence directe sur les producteurs, mais elles ont plutôt des répercussions indirectes sur les types d'organismes avec lesquels les producteurs font affaire.

Citons par exemple les agences de commercialisation qui existent un peu partout au pays. À l'heure actuelle, pour modifier la façon dont ces agences imposent des prélèvements à leurs membres — et ce sont les membres qui décident —, il est nécessaire d'apporter une modification au niveau fédéral. C'est donc l'occasion de transférer cette responsabilité à l'échelon provincial et de permettre à ces organismes, par exemple, de consacrer plus de temps à des activités qui profitent à leurs membres dans le secteur plutôt que de s'occuper de tâches de nature plus administrative. C'est l'une des choses que je tenais à mentionner.

Je pense avoir mentionné, entre autres, la Table sur la réglementation agile, une initiative que nous avons trouvée très utile. Nous avons également reçu des commentaires très positifs de la part du secteur à cet égard. J'aimerais également mentionner qu'il serait utile de moderniser le fonctionnement du Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles, afin de disposer d'indicateurs plus pertinents sur les types de renseignements que les agriculteurs doivent fournir, ce qui leur permettrait d'accéder plus facilement, dans ces circonstances, aux prêts qu'ils souhaitent obtenir dans le cadre du système que nous avons mis en place pour les soutenir.

Je vous remercie.

Emma Harrison: J'ai grandi dans une famille d'agriculteurs, et je pense que le fait de travailler constamment avec la nature et de lutter sans cesse contre les conditions météorologiques génère beaucoup de stress et de travail. C'est une industrie assez complexe, et j'aimerais donc connaître les soutiens offerts pour aider les intervenants à s'y retrouver dans cette complexité. Voyez-vous souvent des gens avoir recours à ces soutiens ?

Steven Jurgutis: Nous offrons un réseau de soutien assez étendu qui est composé de programmes de gestion des risques commerciaux, ainsi qu'un certain nombre d'initiatives stratégiques, dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable. Nous mettons donc de nombreux outils et ressources à la disposition des producteurs. Nous avons en fait un service assez avancé, de type ChatGPT, qui est offert [*difficultés techniques*].

Il est important que les producteurs prennent conscience qu'ils peuvent non seulement profiter des programmes fédéraux, mais aussi des programmes provinciaux et territoriaux à coûts partagés.

Le président: Je vais devoir vous arrêter ici. Je vous remercie beaucoup, et je suis désolé de devoir vous interrompre.

La parole est à M. Perron.

[*Français*]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence. Nous leur sommes reconnaissants de leur disponibilité.

On parle de réformes pour augmenter l'efficacité et réduire la paperasse, et je pense que tout le monde est d'accord sur les détails généraux. Je suis souvent en contact avec les gens du milieu agricole, qui me disent que les délais d'évaluation et de réponse de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire sont extrêmement longs. Pour certains produits, il aurait même fallu attendre jusqu'à 10 ans avant d'avoir une réponse.

Monsieur Jones ou monsieur Bissonnette, comment expliquez-vous ça ? Il me semble que, 10 ans, c'est long. Il a dû se passer quelque chose : soit vous avez arrêté l'évaluation et l'avez mise sur une tablette, soit il s'est passé autre chose.

Matt Jones: Je vous remercie de la question.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les délais, l'ARLA a certainement dû relever de nombreux défis en raison du volume de travail qu'elle doit effectuer. Je pense que lorsque la Loi a été rédigée, elle indiquait que nous devions procéder à des réexamens et à des réévaluations tous les 15 ans. À l'époque, des centaines de produits étaient visés, mais de nos jours, de 7 000 à 8 000 produits sont visés. Le volume de travail représente donc certainement un problème.

Nous avons également dû passer en revue, dans le cadre des réévaluations, plusieurs dizaines de milliers de pages d'information dans la documentation existante, afin de procéder à ces examens.

Je suis désolé. Allez-y.

● (1605)

[*Français*]

Yves Perron: Ai-je bien compris que vous êtes revenus 15 ans en arrière lors des études rétroactives que vous avez faites ?

Frédéric Bissonnette: C'est plus dans le contexte de la charge de travail.

Selon le programme, l'évaluation est faite en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, par l'entremise du programme en lien avec les usages limités. Ce programme génère pour nous des données sur plusieurs saisons. Il y a donc un bon laps de temps entre le moment où on détermine qu'il s'agit d'une priorité et le moment où Agriculture et Agroalimentaire Canada peut entreprendre le projet. Il faut dire que ce ministère a une capacité limitée. Des données ne peuvent pas être générées tous les ans, en raison de la température. Il faut aussi que les gens d'Agriculture et Agroalimentaire Canada créent le dossier et qu'ils nous l'envoient pour que nous le révisions. Étant donné que nous avons des ressources limitées, nous travaillons parfois avec les provinces pour savoir quelle est la priorité dans le groupe de produits que nous avons. Parfois, ça peut prendre du temps. Ça dépend donc vraiment de l'ingrédient actif.

Je crois savoir de quel produit vous parlez : un produit pour les betteraves, n'est-ce pas ?

Yves Perron: C'est possible.

Vous dites que vous collaborez avec les provinces. Les gens du milieu confirment que, pour certains produits, il y a évidemment une collaboration avec les provinces. Je pense que cette collaboration est nécessaire, particulièrement avec le gouvernement du Québec — vous devinerez d'où j'arrive. Par contre, on me dit que, dans certains cas, les scientifiques du gouvernement du Québec et le gouvernement du Québec sont favorables à une homologation, mais que vous n'avez pas tenu compte de ces informations. Pourtant, dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé de souplesse et d'ouverture aux nouvelles informations, et même de la possibilité de commencer à collaborer avec d'autres autorités. Je pense que c'est une bonne idée, mais tout dépendra des autorités que vous choisirez, évidemment. Il sera important de maintenir la qualité.

Je ne l'ai pas précisé au début de mon intervention, mais j'aimerais clarifier une chose: je ne suis pas un scientifique. Si je dis des choses qui sont inexactes, n'hésitez pas à me corriger. J'aimerais rappeler quelque chose en ce qui concerne les scientifiques du Québec qui vous présentent des informations: d'habitude, au Québec, on n'est pas moins exigeant sur le plan environnemental, mais plus. En tout cas, si vous en parlez à nos producteurs agricoles, c'est ce qu'ils vont vous répondre.

Je ne comprends donc pas cette partie. Qu'avez-vous à répondre à cela?

Frédéric Bissonnette: Je vous remercie de la question.

Je peux vous assurer que, lorsque le gouvernement du Québec ou tout autre gouvernement nous envoie des informations, nous les considérons. Dans le cas dont vous parlez, je crois, il y avait un certain désaccord concernant le processus. Le désaccord ne portait pas sur les données, mais sur le processus. Dans un contexte d'homologation d'urgence, nous avons déjà des produits homologués pour la culture en question. C'est toujours notre priorité, parce que nous avons des analyses de risques existantes.

Parfois, les provinces sélectionnent des produits sur la recommandation des producteurs, mais nous n'avons pas d'analyses de risques pour ces produits. Quand nous devons prendre une décision rapidement pour résoudre un problème urgent, notre préférence est toujours de choisir les produits qui existent. Nous préférons choisir des produits pour lesquels il existe une analyse de risques pour la culture.

Yves Perron: D'accord.

J'en conclus que cela ne veut pas nécessairement dire que l'autre produit n'est pas bon, mais qu'une analyse serait à faire. Vous me rassurez un peu. J'avais peur d'être encore devant un cas où le grand fédéral sait tout et où les provinces doivent écouter. Ce n'est pas cela. Vous me rassurez.

Y a-t-il cependant un moyen de faire ces analyses rapidement? Y a-t-il moyen d'accélérer les choses? Je pense entre autres aux drones pour l'épandage. Si les produits sont homologués pour être épandus par avion, pourquoi ne permet-on pas l'épandage par drone? Pourquoi cela prend-il du temps? Il me semble qu'il y en aurait bien moins dans l'environnement, que ce serait beaucoup plus localisé. Pour moi qui ne suis pas un scientifique, ce serait logique.

Mon temps de parole est limité. Il ne vous restera pas beaucoup de temps pour répondre à mes questions.

Frédéric Bissonnette: Je vous remercie de la question.

En ce qui concerne les drones, il y avait des questions scientifiques au départ. Un drone qui a huit rotors ne se comporte peut-être pas de la même manière qu'un avion. Le Canada n'est pas le seul pays à s'être posé la question, mais ça avance assez vite. Je pousse mon équipe pour que quelque chose soit en place pour l'année prochaine.

Quant aux interactions avec le gouvernement, vous serez peut-être heureux d'apprendre que nous organisons, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, un groupe de discussion avec les producteurs maraîchers du Québec, par exemple. Cela nous permettra de discuter de leurs problèmes et de trouver des solutions.

● (1610)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous entamons maintenant la deuxième série de questions. La parole est à M. Bonk. Il a cinq minutes.

Oh, je suis désolé, monsieur Gourde. Je vous en prie, allez-y.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Difficultés techniques] l'homologation d'un nouveau produit, est-ce l'industrie qui la demande ou faites-vous le choix qui serait, disons, avantageux pour le Canada et pour les producteurs?

Frédéric Bissonnette: Je vous remercie de la question.

En général, c'est l'industrie qui fait la demande. Il existe des programmes spéciaux, comme pour les usages limités, dans le cadre desquels il peut y avoir des demandes. Toutefois, l'industrie a toujours son mot à dire, parce que ce sont ses produits.

Jacques Gourde: Quand vous faites une étude sur un produit, attendez-vous qu'il soit déjà homologué à l'étranger ou pouvez-vous la faire simultanément avec l'autre pays? Par exemple, si une demande d'homologation est faite aux États-Unis, le Canada a-t-il la possibilité de participer à cette étude en même temps? Ainsi, lorsque le produit sera homologué aux États-Unis, le Canada n'aura pas à attendre au moins 10 ans pour avoir le même produit. C'est une question d'efficacité.

Frédéric Bissonnette: Je vous remercie de la question.

Dans le contexte d'un nouvel ingrédient actif, nous travaillons le plus possible avec l'agence américaine. Nous essayons aussi de travailler avec l'Australie parce qu'elle fait face également à certains défis et souhaite travailler avec nous. Nous travaillons ensemble lorsque c'est possible, surtout lorsqu'il s'agit d'un nouveau produit. Bien entendu, lorsqu'un produit existe déjà, nous considérons ce qui a déjà été fait et nous vérifions si cela s'applique aux conditions actuelles au Canada, par exemple sur le plan de l'environnement. C'est toujours une chose que nous envisageons.

Jacques Gourde: Existe-t-il des exemples de produits qui ont été homologués dans d'autres pays, mais qui ne l'ont pas été au Canada?

Frédéric Bissonnette: C'est sûrement le cas, parce que les priorités des compagnies ne sont pas tout le temps les mêmes, mais, en général, le Canada reçoit les produits en même temps que les États-Unis.

Jacques Gourde: S'il existe une liste de produits qui n'ont jamais été homologués au Canada, pourriez-vous nous la fournir?

J'aimerais maintenant revenir sur le sujet de l'intelligence artificielle, puisque ça me tracasse un peu.

Monsieur Jones, dans le futur, envisagez-vous que l'intelligence artificielle va rendre votre ministère plus efficace et permettre d'offrir plus rapidement des services aux producteurs?

Matt Jones: Je vous remercie de la question.

L'intelligence artificielle est un élément clé de nos efforts pour rendre le processus plus efficace. Nous travaillons maintenant avec un nouveau programme, un nouvel outil, afin d'accélérer le travail de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Jacques Gourde: Ce nouveau programme est-il d'origine canadienne ou américaine? Est-il connu de l'ensemble de la population?

Matt Jones: Je ne peux pas dire s'il s'agit d'un programme d'origine canadienne ou américaine, mais je peux trouver cette information et vous la faire parvenir. Il s'agit d'un nouveau programme conçu précisément pour l'Agence. Nous utilisons l'information qui est disponible présentement pour rendre l'outil plus efficace et assurer que la qualité du travail est suffisamment élevée.

Jacques Gourde: Merci.

Monsieur Jurgutis, vous avez parlé de l'amélioration et de la flexibilité des prêts agricoles. De quel programme parliez-vous? Est-ce que c'était en lien avec Financement agricole Canada? Est-ce que ce sont des prêts provenant du ministère? Ce n'est pas clair dans ma tête.

Steven Jurgutis: Nous avons différentes initiatives, qui sont décrites dans le rapport. Tous les éléments qui sont décrits dans le rapport relèvent de notre ministère. Comme je l'ai mentionné, il y a la Loi canadienne sur les prêts agricoles, par exemple, qui est sous la responsabilité de notre ministère.

Jacques Gourde: Monsieur Ianiro, vous avez parlé d'améliorer l'efficacité du travail, entre autres. Le gouvernement vous a donné le mandat d'améliorer la situation. Votre mission permanente n'est-elle pas d'améliorer la situation? Si le gouvernement ne vous demande pas de vous améliorer, attendez-vous que quelqu'un vous le demande? Si vous voyez qu'un règlement contient quelque chose qui n'a aucun bon sens, pourquoi ne pas le corriger au fur et à mesure? Pourquoi ne faites-vous pas une révision tous les cinq ans, sans que le gouvernement ne soit obligé de vous le demander?

Robert Ianiro: Nous sommes toujours ouverts à l'amélioration. Chaque jour et chaque semaine, nous faisons des efforts pour améliorer les exigences et nos règlements. Ce n'est pas seulement lié au processus dont nous parlons aujourd'hui.

• (1615)

[Traduction]

Nous recevons constamment des commentaires des parties prenantes. Nous apportons régulièrement des modifications à la réglementation, aux politiques et aux lignes directrices. Aujourd'hui, j'ai seulement mentionné quelques mesures que nous avons prises dans le cadre du rapport d'étape, mais nous sommes toujours à l'écoute des commentaires. À titre d'organisme de réglementation, il nous revient de continuer à mettre en œuvre les suggestions que nous recevons.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur.

La parole est au Parti libéral. Nous entendrons d'abord M. Connors. Il a cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Bonjour. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais aborder des questions liées à la mise à jour des règlements et des questions connexes.

Des organismes comme l'ARLA et l'ACIA sont évidemment de grands organismes, et ces règlements visent à assurer la sécurité des Canadiens dans la mesure du possible.

Il peut parfois sembler évident qu'un règlement est désuet, mais comment le ministère détermine-t-il qu'un règlement est désuet? Existe-t-il un mécanisme d'examen pour s'assurer que les règlements sont à jour, qu'ils fonctionnent bien et qu'ils aident les agriculteurs et les Canadiens?

Robert Ianiro: Je peux répondre en premier. Divers facteurs ou éléments peuvent déclencher un examen. Il peut s'agir, par exemple, d'un changement apporté par certains de nos partenaires commerciaux, auquel cas nous devons harmoniser nos pratiques pour rester concurrentiels. Il peut également s'agir d'un changement scientifique. Par exemple, l'une des initiatives en cours, dans le rapport d'étape, consiste à éliminer l'exigence de signaler un certain nombre de maladies aquatiques qui font toujours l'objet de permis d'importation supplémentaires.

En effet, nous avons continué de suivre les avancées scientifiques et nous avons appris que ces maladies ne posaient plus de problème. Nous les éliminons donc de notre réglementation.

Il peut s'agir de s'adapter à la fois à l'évolution des connaissances scientifiques et aux changements apportés par nos partenaires commerciaux. Il existe de nombreux facteurs de déclenchement et je dirais qu'ils sont soulevés de manière continue. Nous sommes reconnaissants envers nos collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor d'avoir lancé une initiative visant à réduire les formalités administratives. C'est une initiative louable, mais comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, il s'agit d'une initiative continue. Nous n'en sommes qu'à la première étape, et nous devons continuer dans cette voie. J'espère que cela vous aidera à comprendre ce qui motive certains des changements réglementaires qui sont continuellement apportés.

J'aurais dû préciser que les commentaires de nos parties prenantes sont essentiels. Lorsque cela ne compromet pas la santé et la sécurité et ne met pas en péril nos accords commerciaux, nous sommes tout à fait prêts à apporter les changements suggérés.

Paul Connors: Dans le cadre des efforts pour réduire les formalités administratives et alléger le système, quels efforts déploie-t-on pour garantir que nos règlements restent conformes aux normes internationales et à celles d'autres pays? Pendant que nous tentons de diversifier notre économie et de nous lancer dans des domaines où nous ne nous sommes jamais aventurés auparavant, le ministère adoptera-t-il une approche proactive et examinera-t-il ces pays qui pourraient devenir nos prochains partenaires commerciaux?

Robert Ianaro: Le système de salubrité des aliments que nous avons mis en place au Canada repose sur des normes internationales. Le Canada est reconnu comme étant un chef de file dans le domaine de la salubrité des aliments, car il respecte les normes internationales. C'est précisément ce système et ses exigences réglementaires qui sont évalués par les autorités étrangères pour déterminer si nous aurons accès à leur marché. Il ne fait donc aucun doute que chaque fois que nous apportons des modifications à la réglementation, nous tenons compte de ces répercussions.

Je peux vous donner un exemple concret qui intéressera le Comité. Lorsque nous envisageons d'harmoniser notre liste de matières à risque spécifiées avec celle des États-Unis — nous nous sommes engagés à le faire et nous sommes en bonne voie d'y parvenir —, nous voulons tenir compte des répercussions sur le commerce. Nous voulons faire notre part pour uniformiser les règles du jeu et rendre le marché concurrentiel pour les producteurs canadiens qui, à l'heure actuelle, subissent peut-être un désavantage de l'ordre de 25 millions de dollars par année. Nous devons également procéder de manière acceptable pour nos partenaires commerciaux. Nous pensons que ce sera le cas, mais nous faisons le nécessaire pour nous assurer qu'aucun de ces marchés ne sera touché. Nous n'avons aucune raison de croire qu'ils le seront. C'est un exemple concret de la manière dont nous prenons en compte les aspects commerciaux, car cela repose en grande partie sur le système réglementaire que nous avons au pays.

• (1620)

Paul Connors: Existe-t-il des mesures de soutien pour aider les agriculteurs ou les producteurs qui souhaitent se lancer sur le marché international à surmonter certaines difficultés complexes auxquelles ils pourraient faire face? Si oui, pensez-vous qu'ils en tirent régulièrement parti?

Le président: Je dois intervenir. Il sera peut-être possible d'obtenir une réponse à cette question lors de la prochaine série de questions, car le temps est écoulé.

Monsieur Perron, vous avez la parole. Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Évidemment, tout le monde s'entend pour dire que la santé et la sécurité sont primordiales. Nous gardons tout cela à l'esprit.

Monsieur Bissonnette, vous avez dit que la technologie des drones progressait rapidement et que quelque chose devrait être en place dans un an. Toutefois, ça fait déjà un bout de temps que vous vous penchez sur cette question. Depuis combien de temps étudiez-vous cette question?

Frédéric Bissonnette: Nous travaillons sur cette question de concert avec l'Organisation de coopération et de développement économiques. Je n'ai pas la date exacte, mais ça date peut-être de deux ans. Des données avaient été générées par l'industrie; on cherchait à savoir, par exemple, où vont les gouttelettes lorsqu'on se sert d'un drone pour l'arrosage. Ça fait à peu près deux ans que nous nous penchons sur cette question, mais il faudrait que je vérifie la date exacte.

Yves Perron: Le néophyte que je suis trouve que c'est quand même long. Toutefois, si vous travaillez avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, ça peut expliquer certaines choses.

Est-ce que ça veut dire que l'usage de drones n'est pas encore permis ailleurs?

Frédéric Bissonnette: Ça dépend des pays. En effet, certains pays permettent l'utilisation de drones. Dans plusieurs pays d'Amérique du Sud, par exemple, la solution est d'utiliser un sac à dos. Dans ce cas, l'exposition aux substances est pire. Dans ces circonstances, ce serait mieux d'utiliser un drone. En Europe, on agit davantage comme au Canada. Aux États-Unis, on a décidé de permettre l'utilisation des drones. Ça dépend vraiment des pays, ce n'est pas pareil partout.

Yves Perron: M. et Mme Tout-le-Monde vont être contents de savoir que vous travaillez là-dessus. Personnellement, l'utilisation de drones me semble logique.

Arrive-t-il souvent que ça prenne jusqu'à 10 ans pour faire une analyse? Avez-vous la liste des produits qui ont été analysés et du temps qu'il a fallu pour le faire?

En ce moment, vous essayez d'améliorer le processus. Est-ce que ça veut dire que ça n'arrivera plus? Il me semble que, 10 ans, ça n'a pas de bon sens.

Frédéric Bissonnette: Ça dépend vraiment des circonstances. Dans le cas des produits à usage limité, il peut y avoir un important délai, parce que ça ne relève pas uniquement de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Il y a une série d'étapes à respecter. Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais seulement un certain nombre de produits peuvent être homologués chaque année.

Pour ce qui est de l'homologation régulière de produits venant de l'industrie, il y a présentement un arriéré. Nous avons un plan pour régler celui-ci. Nous croyons que ça prendra un an ou deux, en excluant les consultations.

Yves Perron: D'accord. Merci beaucoup de vos réponses.

Monsieur Ianaro, je n'ai pas le temps de vous poser une question, mais j'ai le temps de vous dire quelque chose à propos de la réciprocité des normes: on aimerait qu'il y ait un peu plus d'inspections aux frontières. D'ailleurs, si vous avez des données à ce sujet, je vous invite à les transmettre au Comité. Je vous remercie à l'avance.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est à M. Barlow. Il a cinq minutes.

John Barlow: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais revenir aux représentants de l'ARLA, soit M. Jones et M. Bissonnette.

La Saskatchewan et l'Alberta ont subi une invasion incroyable de gaufres au cours des deux dernières années. Cette année, nous avons enregistré des pertes de rendement supérieures à 25 %.

Pendant la fin de semaine, j'ai parlé à un agriculteur qui, à lui seul, a perdu 120 acres de canola à deux reprises — une fois au printemps et une autre fois cet automne — à cause des gaufres.

L'Alberta et la Saskatchewan ont demandé à l'ARLA... En fait, je ne pense pas que l'Alberta l'a fait, mais la Saskatchewan a présenté une demande d'autorisation d'utilisation d'urgence de la strychnine pour la saison prochaine.

Je crois comprendre que les ministères de l'Agriculture de l'Alberta et de la Saskatchewan ont collaboré avec l'ARLA. Ils ont mené une étude qui démontre que l'utilisation de la strychnine dans le respect de la réglementation et de manière appropriée n'a aucun impact sur les prédateurs ou les charognards, c'est-à-dire qu'aucun décès n'a été signalé.

Quelle est la situation de l'utilisation de la strychnine en Alberta et en Saskatchewan? Ces provinces ont fait une demande d'utilisation de ce produit. L'ARLA examine-t-elle la question et envisage-t-elle de rétablir l'utilisation de la strychnine? Dans le cas contraire, nous subirons des pertes de rendement catastrophiques l'année prochaine.

Frédéric Bissonnette: Actuellement, ce produit n'est pas homologué. Il a été interdit en 2020.

John Barlow: Je crois que c'est effectivement le cas.

Frédéric Bissonnette: Je ne crois pas qu'il y ait eu d'homologation d'urgence pour le moment. Je vais devoir vérifier. La dernière fois que j'ai vérifié, plus tôt cette semaine, nous n'en avions pas eu.

Nous sommes prêts à parler aux parties prenantes. Nous avons d'ailleurs rencontré la Fédération canadienne de l'agriculture hier pour explorer des pistes de solution. Comme l'utilisation n'a pas été approuvée, il va falloir trouver une façon de procéder. Il faudrait nous assurer que le produit peut être utilisé de façon sécuritaire.

En ce qui concerne les données dont vous parlez, nous avons travaillé avec eux pour élaborer le protocole. Nous n'avons pas mené nous-mêmes cette étude, évidemment. Elle n'a pas démontré que les risques que nous avions désignés précédemment avaient été abordés. En gros, des études antérieures ont montré que les spermophiles restaient au-dessus du sol, ce qui est le principal problème, parce que la strychnine reste dans les tissus. Cette étude a démontré qu'il restait toujours des spermophiles à la surface, mais elle a été réalisée à beaucoup plus petite échelle que les études précédentes.

• (1625)

John Barlow: Merci.

Je vais poursuivre dans la même veine que mon collègue du Bloc et souligner qu'il faut 10 ans pour vérifier la sécurité des herbicides, alors que le processus devrait prendre deux à quatre ans.

À une certaine époque, le Canada était l'un des cinq pays qui approuvaient le plus rapidement ces produits, mais aujourd'hui, nous sommes presque les derniers. Nous sommes en dessous de la barre des 20... Je crois que nous sommes 21^e. À mon avis, et de l'avis de l'industrie surtout, c'est inacceptable.

Est-il vrai que l'ARLA ne répond pas à ses propres normes en matière d'échéance pour l'approbation des ingrédients actifs?

Frédéric Bissonnette: À l'heure actuelle, nous n'atteignons pas la cible de 90 % pour le respect des délais applicables. Nous en sommes à 79 % environ, je crois, pour diverses raisons. Il n'y a pas de raison unique qui explique la situation.

En fait, nous avons élaboré un plan. Nous avons consulté CropLife en vue de mettre sur pied un plan pour revenir à de meilleurs taux de rendement. Nous croyons que cette année sera pire que les autres, parce que nous apportons certains changements, mais l'année prochaine, nous devrions être en bonne posture pour revenir aux anciens taux.

J'aimerais également souligner que la situation de l'EPA est encore pire que la nôtre. L'agence ne respecte les échéances que dans

20 % des cas. Les organismes de réglementation font donc tous face à un problème.

John Barlow: Je m'inquiète pour vous, alors je vous remercie pour votre réponse.

Pourriez-vous transmettre au Comité le nombre de nouveaux examens conjoints des ingrédients actifs réalisés par l'ARLA depuis 2020, de même que les résultats liés aux normes de service, ventilés par catégorie et par type d'examen? Cela nous serait très utile également.

J'aimerais rester sur le sujet de l'ARLA. Le gouvernement libéral propose d'augmenter de manière importante les frais imposés aux sociétés pour maintenir l'homologation des produits de protection des cultures au Canada. Selon ce que je comprends, les frais du Canada seraient quatre fois plus élevés que ceux des États-Unis. Alors que nous avons déjà de la difficulté à convaincre les sociétés d'homologuer et de mettre en marché leurs produits au Canada en raison des délais d'approbation, nous allons aussi augmenter les frais de façon substantielle. Je crois que cela entraînera de lourdes conséquences sur notre compétitivité.

Pouvez-vous me dire combien d'argent une telle hausse des frais permettra à l'ARLA de récupérer si les fonds serviront à améliorer les services afin que les délais dont vous parlez, comme ceux de 10 ans, puissent revenir aux délais de deux ou quatre ans que nous avons déjà connus et que nous puissions ainsi nous retrouver à nouveau parmi les cinq meilleurs pays dans le domaine?

Matt Jones: Rapidement, au sujet du recouvrement des coûts, la révision périodique des frais représente la norme. Nous ne les avons pas augmentés depuis 2017. Nous avons présenté une proposition à des fins de consultations publiques. Nous avons reçu de nombreux commentaires et nous travaillons à une autre proposition qui répondra à ces commentaires. Nous croyons que les revenus générés par ces frais vont nous permettre d'accélérer les processus. Nous allons aussi maximiser le recours à l'intelligence artificielle et utiliser d'autres mécanismes pour libérer de la bande passante et ainsi accélérer les processus.

Le président: Merci beaucoup.

Vous avez demandé que deux documents nous soient transmis, n'est-ce pas?

John Barlow: Oui.

Le président: Monsieur MacDonald, c'est à vous que reviennent les cinq dernières minutes de cette partie de la réunion.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

J'aimerais faire suite aux questions du Bloc au sujet des drones. Je suis un agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis très enthousiaste à l'idée de les utiliser.

Le processus d'approbation des pesticides aux fins de l'épandage a été très difficile. Nous y avons recours pour l'ensemencement et pour la fertilisation. Le processus d'approbation produit par produit est lent. Est-ce qu'il y a une raison à cela? À mon avis, les drones représentent une solution beaucoup plus sécuritaire que les pulvérisateurs autopropulsés remplis de millions de gallons de liquide.

Frédéric Bissonnette: Nous avons eu beaucoup de questions sur la façon dont ils se comportent par rapport aux hélicoptères ou aux avions traditionnels. Nous ne sommes pas les seuls, et de nombreux autres pays avaient des questions semblables, notamment sur le développement de modèles comme Accolade. Si l'on épand une telle quantité à une telle vitesse, où tomberont les gouttelettes? C'est pourquoi nous travaillons à l'échelle internationale, par l'entremise d'EDC et avec l'industrie, pour élaborer des modèles, par exemple.

Il y avait aussi beaucoup de questions... parce que les avions doivent être remplis une ou deux fois, tandis que les drones sont habituellement plus petits et ont de plus petits réservoirs. Combien de fois faut-il les remplir? Cela fait partie de l'évaluation des risques. Si l'on remplit le drone une fois, on est exposé une fois. Si on le remplit 20 fois, alors on est exposé 20 fois aux produits. Ce sont là des questions auxquelles nous tentons de répondre afin d'assurer une utilisation sécuritaire. Nous croyons que la technologie nous aidera, et nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire avancer les choses le plus rapidement possible.

• (1630)

Kent MacDonald: En ce qui concerne l'ACIA, vous avez parlé plus tôt d'un ensemble de changements réglementaires. Quand ces changements seront-ils mis en oeuvre?

Robert Ianiro: Notre présentation a été transmise au Secrétariat du Conseil du Trésor et elle fera évidemment l'objet d'une rencontre. Je crois que la question sera traitée en priorité et que les mesures que nous avons présentées dans le projet de loi omnibus seront mises en oeuvre assez rapidement étant donné l'importance d'aller de l'avant et de réaliser des progrès dans les domaines dont nous avons parlé.

Cela fait partie du processus du Conseil du Trésor, et je ne suis pas en mesure de le commenter, mais je peux vous assurer que le gouvernement accorde la plus haute importance à la question, tout comme le Secrétariat du Conseil du Trésor, selon ce que je comprends.

Kent MacDonald: Puisque je ne sais pas quand je vais retourner à l'agriculture, je vais poser une autre question qui se fonde sur les préoccupations des producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme la gale verruqueuse peut attaquer les cultures, on exige des producteurs qu'ils demandent un permis distinct chaque fois qu'ils envoient des échantillons de sol à des sociétés de l'Ontario ou d'ailleurs qui procèdent aux analyses. Par le passé, les producteurs pouvaient obtenir un permis saisonnier pour tous les échantillons. C'est une grande source d'irritation pour eux, puisqu'ils doivent obtenir un nouveau permis pour chaque échantillon de sol.

Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet? Est-ce qu'il y aurait un moyen d'éliminer la paperasserie pour ces producteurs?

Robert Ianiro: Il faudrait que je vous revienne à ce sujet. Je ne le sais pas. Si nous le pouvons, nous allons examiner la question, mais je vais devoir vous revenir là-dessus. Je ne connais pas bien la situation que vous évoquez. Je suis désolé.

Kent MacDonald: D'accord. Merci.

Nous parlions des échéances tout à l'heure. J'aimerais vous poser une dernière question: à votre avis, êtes-vous en avance ou en retard? Est-ce que vous avez des indices de référence qui vous permettraient d'atteindre ces changements réglementaires plus rapidement?

Robert Ianiro: En ce qui a trait à l'ACIA, nous sommes très confiants et nous croyons que ce que nous avons proposé est attei-

gnable. Notre présentation était parmi les plus imposantes de celles de tous les organismes de réglementation. En fait, l'ACIA a présenté le plus grand nombre de propositions, qui sont parmi les plus solides. Je crois que nous avons été cités à trois ou quatre reprises dans le sommaire du rapport d'étape.

Les mesures seront surveillées de très près et, comme je l'ai dit plus tôt, il ne s'agit que de la première série. Nous sommes persuadés d'avoir les plans et les ressources nécessaires en place pour respecter les délais qui ont été désignés dans le rapport d'étape, et ces rapports continueront d'être publiés. Selon ce que je comprends, à l'avenir, nous allons faire des mises à jour sur nos réalisations et présenter les initiatives supplémentaires qui auront été désignées en cours de route.

Le président: Je vous remercie pour vos questions.

Je remercie les témoins d'avoir été avec nous aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes, puis nous passerons au prochain groupe de témoins.

• (1630)

(Pause)

• (1640)

Le président: Nous reprenons les travaux.

J'ai quelques observations à faire à l'intention des témoins qui viennent de se joindre à nous. Vous étiez tous deux dans la salle pour la première partie de la réunion, mais je vais tout de même les répéter.

Veuillez s'il vous plaît attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion avec la téléconférence doivent cliquer sur l'icône de microphone pour l'activer et le mettre en sourdine lorsqu'ils n'ont pas la parole.

Ceux qui participent à la réunion avec Zoom peuvent choisir le canal d'interprétation — le parquet, l'anglais ou le français — en cliquant sur le menu qui se trouve au bas de leur écran. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité.

Je vous rappelle aussi que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre, nous reprenons notre étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais vous présenter les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

[Français]

Nous recevons l'Association des producteurs maraîchers du Québec.

[Traduction]

Veuillez excuser ma prononciation.

Nous recevons Patrice Léger Bourgoïn et Catherine Lessard, qui se joignent à nous avec vidéoconférence. Nous recevons également Dennis Laycraft de l'Association canadienne des bovins et Chris Duyvelshoff des Producteurs de fruits et légumes du Canada.

Nous vous remercions d'être avec nous.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire; nous passerons ensuite à une série de questions.

J'invite M. Léger Bourgoïn à prendre la parole pour commencer.

[Français]

Patrice Léger Bourgoïn (directeur général, Association des producteurs maraîchers du Québec): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

D'entrée de jeu, soyons clairs: la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des consommateurs ainsi que la protection de l'environnement constituent des éléments névralgiques. Il faut faire preuve d'une très grande vigilance en tout temps.

Aussi, soyons clairs sur le fait que l'indépendance scientifique de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, doit être reconnue, maintenue et incontestable. Toutefois, l'Agence doit faire preuve de transparence, de diligence et de proactivité.

Dans les faits, plus l'indépendance scientifique est grande, plus le processus doit être transparent et plus les décisions doivent être clairement justifiées.

L'accès aux produits phytosanitaires est nécessaire pour lutter contre les ravageurs et assurer la sécurité alimentaire. Pour cette raison, l'Association des producteurs maraîchers du Québec, ou APMQ, travaille étroitement avec le ministère de l'Agriculture du Québec et assure la promotion des demandes d'homologation d'urgence.

L'APMQ identifie aussi les besoins pour l'ensemble du secteur horticole québécois. Pour les extensions d'homologation, elle collabore à fournir les renseignements requis par l'ARLA.

L'indépendance et la transparence scientifiques, j'y reviens, viennent aussi avec une réceptivité face à de nouvelles informations à prendre en compte dans l'homologation de produits phytosanitaires. Ces nouvelles informations peuvent comprendre des données de surveillance, des études sur le terrain et des renseignements sur l'utilisation. L'ARLA doit évaluer l'impact de ses décisions sur les activités de tous les jours d'un producteur maraîcher.

Alors que d'autres administrations, comme les États-Unis et l'Union européenne, traitent des dossiers similaires dans des délais raisonnables, nous ne pouvons que constater, avec un très grand désarroi, les délais excessifs en lien avec l'homologation, l'extension d'homologation ou la réévaluation de produits phytosanitaires au Canada, surtout dans un contexte où la mondialisation des marchés nous met en concurrence avec les produits de ces pays qui sont vendus sur le territoire canadien.

Comme nous l'avons entendu il y a à peine quelques minutes, les longs délais existaient déjà, mais ils sont maintenant démesurés et peuvent aller jusqu'à une décennie. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait. La bureaucratie, qui s'est institutionnalisée de manière parfois outrancière, entraîne une perte d'agilité manifeste. La rigidité des processus fait que les procédures d'évaluation sont souvent longues, même pour des produits déjà approuvés dans d'autres cultures au Canada. De plus, nous sommes à même de

constater qu'il y a très peu de synergie entre l'ARLA et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Enfin, spécifiquement pour le secteur horticole, le sous-financement du Centre de la lutte antiparasitaire crée des délais indus dans l'extension d'homologation, soit l'ajout de nouvelles cultures ou de nouveaux ravageurs pour un produit phytosanitaire. On parle de cinq ans pour l'ajout d'une nouvelle culture à l'étiquette. C'est beaucoup trop pour une agriculture qui se veut à la fois innovante et dynamique.

Je vais maintenant laisser la parole à Mme Lessard.

● (1645)

Catherine Lessard (directrice générale adjointe, Association des producteurs maraîchers du Québec): Par ailleurs, le cadre réglementaire est aussi inadapté au contexte des changements climatiques. La Loi sur les produits antiparasitaires date de 2002. Ni les règlements ni les procédures ne tiennent compte de l'évolution rapide des innovations technologiques ou des pratiques agricoles durables.

Voici un exemple qui parle de lui-même. D'un côté, le gouvernement canadien soutient avec raison la diminution de l'usage des pesticides; de l'autre côté, curieusement, l'ARLA n'en finit plus d'étudier l'utilisation de drones, qui permettrait de faire des interventions plus ciblées et de réduire substantiellement l'usage des produits phytosanitaires. Il en va de même pour les pulvérisateurs de précision.

Nous insistons sur la nécessité d'accroître l'efficacité, l'adaptabilité et la prévisibilité des processus d'homologation. Au Canada, la majorité des légumes sont produits dans des zones géographiques très restreintes. En cas d'événements climatiques ou agronomiques dans ces zones, une forte proportion de la production régionale peut être perdue, ce qui implique, dans les cas les plus extrêmes, des pénuries dans l'approvisionnement local. Les pertes de rendement dans les champs occasionnées par des épisodes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquentes.

Comme les besoins en matière de lutte antiparasitaire peuvent varier en fonction de la région, du type de culture ou des pratiques agricoles, il est nécessaire d'avoir accès à une sélection diversifiée de produits et de méthodes de lutte antiparasitaire. Avec le temps, les besoins s'accroissent, mais les outils de lutte sont loin de suivre le rythme. De surcroît, la pression engendrée par cette situation sur la rentabilité des fermes maraîchères est préoccupante. Les programmes de gestion des risques mal adaptés au contexte climatique actuel ajoutent aux préjudices déjà vécus par les producteurs.

En conclusion, l'approche actuelle entraîne du retard dans l'accès à des solutions plus sécuritaires et plus efficaces pour les agriculteurs, ce qui nuit à la compétitivité du secteur agroalimentaire canadien. Un système de réglementation rigoureux, mais flexible et agile est nécessaire pour répondre aux besoins du secteur tout en préservant la sécurité alimentaire et la santé des citoyens, ainsi que l'environnement.

Voilà ce qui conclut notre allocution d'ouverture.

[Traduction]

Le président: Vous avez pris exactement cinq minutes; je vous en remercie.

Nous allons maintenant entendre M. Laycraft. Allez-y.

Dennis Laycraft (vice-président exécutif, Association canadienne des bovins): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité et chers témoins, bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Le sujet que vous abordez est d'une grande importance pour notre industrie.

Je suis le vice-président exécutif de l'Association canadienne des bovins. Je travaille sur des questions de réglementation depuis plusieurs décennies, et c'est l'un des enjeux en matière de concurrence sur lesquels nous nous centrons de manière continue. Je suis fier de dire qu'au cours de la dernière année, grâce aux très bonnes conditions du marché, nous sommes de nouveau la plus importante source de recettes monétaires agricoles au Canada. Cette situation a beaucoup à voir avec notre accès au marché et notre capacité de commercialiser notre produit à titre de bœuf nourri au grain de la plus haute qualité au monde.

Je veux parler en particulier de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. C'est notre organisme de réglementation, et il est chargé de nombreux aspects de la conformité pour notre industrie, de l'inspection des viandes à une partie de la surveillance du classement, en passant par la vérification des processus. Je pourrais en dire plus à ce sujet. À notre avis, il est impératif qu'il y ait un changement de culture ou un changement structurel dans la façon dont ces services sont fournis.

Bien que nous entendions parler de certaines des réformes — et elles sont les bienvenues, car nous travaillons en étroite collaboration avec l'Agence —, il est important de souligner que l'évaluation de la qualité et la vérification des processus nécessitent des ensembles de compétences différents dans le but de procéder de manière efficace.

Nous envisageons avec grand intérêt une certaine restructuration. Les États-Unis ont l'Agricultural Marketing Service, qui relève du département de l'Agriculture, et qui est responsable des approbations et de l'évaluation de la qualité. L'organisme réussit à approuver les produits en quelques mois, alors qu'au Canada, il faut des années pour le faire. Nous savons que le temps, c'est de l'argent si l'on veut être concurrentiels sur les divers marchés qui nous intéressent.

Nous abordons également le processus réglementaire selon l'angle de la compétitivité. Nous croyons sincèrement que le Canada a l'un des plus grands potentiels d'accroître ses exportations agricoles de haute qualité et qu'il sera l'un des grands producteurs d'aliments au monde. Nous croyons que cela stimulera la croissance concurrentielle de notre économie.

J'aimerais souligner quelques exemples, mais je vais commencer par dire ceci. L'an dernier, nous avons exporté pour 7 milliards de dollars de bœuf et de bovins vivants, dont 6 milliards de dollars aux États-Unis. Cela ne fait que souligner l'importance non seulement de ce marché en soi, mais aussi de l'harmonisation de la réglementation.

Nous avons entendu parler plus tôt du mouvement relatif aux matières à risque spécifiées. Nous avons contribué au financement de l'évaluation des risques et avons travaillé en étroite collaboration avec l'Agence à cette fin, mais ce n'est que la partie la plus facile. Nous en arrivons maintenant à la modification de la réglementation. Combien d'années prendra-t-elle si nous n'allons pas de l'avant, alors que la situation a une incidence négative sur notre industrie? Nous sommes convaincus qu'avec l'évaluation des risques, nous pourrions procéder à ces changements tout en conservant notre plein accès au marché mondial.

En ce qui concerne l'étiquetage « Produit du Canada », à l'heure actuelle, les animaux doivent rester au Canada pendant 60 jours, par exemple. D'un autre côté, nous avons travaillé fort et parcouru le monde pour confirmer que le lieu de l'abattage indiquait l'origine du produit. C'est la raison pour laquelle nous plaçons en faveur de l'élimination des exigences relatives à l'étiquetage obligatoire du pays d'origine aux États-Unis. Il s'agit d'assurer l'uniformité avec les exigences internationales.

Nous avons entendu parler de l'harmonisation de la réglementation sur l'homologation des médicaments avec celle des États-Unis. Encore une fois, même en ce qui concerne les médicaments génériques, nous accusons un retard en ce qui a trait à leur disponibilité, et il devient encore plus important. Nous avons constaté de bons progrès à cet égard, mais nous devons continuer à travailler activement sur ce dossier.

J'ai évoqué la nécessité d'un changement structurel. C'est un aspect sur lequel nous aimerions nous concentrer davantage, mais nous pourrions le faire en donnant des exemples plus tard au cours de la période de questions.

Pour conclure, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de soulever ces questions, et j'ai hâte de participer à la conversation.

● (1650)

Le président: Il vous restait 10 secondes. Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

Nous passons maintenant aux Producteurs de fruits et légumes du Canada, pour cinq minutes.

Chris Duyvelshoff (président, Protection des récoltes, Producteurs de fruits et légumes du Canada): Merci, monsieur le président et honorables membres du Comité, de m'avoir invité.

Je m'appelle Chris Duyvelshoff et je représente les Producteurs de fruits et légumes du Canada. Je suis heureux de comparaître aujourd'hui parce que l'étude du Comité porte sur l'essence même de notre travail: veiller à ce qu'une réglementation fondée sur la science soutienne la production d'aliments sûrs et accessibles cultivés au Canada.

L'attention que vous portez à la réforme de l'ACIA et de l'ARLA est une occasion de trouver l'équilibre entre de solides protections et des résultats efficaces à la ferme. Mon organisation est en faveur d'une réglementation robuste fondée sur des données probantes. Grâce à une optique alimentaire pour prendre des décisions stratégiques, le Canada peut maintenir des normes élevées tout en améliorant la prévisibilité et en réduisant au minimum les répercussions sur la production alimentaire. À l'heure actuelle, les décisions de l'ARLA et de l'ACIA ne sont pas examinées dans cette optique alimentaire, ce qui entraîne deux problèmes majeurs pour les producteurs.

Premièrement, les cultures n'attendent pas, pas plus que les ravageurs. Les agriculteurs ont besoin d'approbations prévisibles fondées sur la science afin de ne pas se retrouver sans outils de protection des cultures.

Deuxièmement, les exploitations agricoles se conforment déjà à des vérifications rigoureuses du programme CanadaGAP pour la salubrité des aliments, mais elles font l'objet de contrôles répétés pour les mêmes règles.

Lorsque les organismes de réglementation canadiens prennent des décisions, ils évaluent déjà les données sur la santé humaine et l'environnement. L'optique alimentaire ajoute une perspective complémentaire. Quel sera l'effet de cette décision sur la sécurité alimentaire et un approvisionnement alimentaire national stable? En se laissant guider par l'optique alimentaire, mon organisation propose les cinq changements concrets suivants à l'ARLA et à l'ACIA qui aideraient les producteurs et amélioreraient la sécurité alimentaire.

Premièrement, nous recommandons que l'ARLA se serve d'examen préalablement menés par des organismes de réglementation comparables lorsque les normes scientifiques et les données probantes sont équivalentes. Lorsque des organismes de réglementation similaires comme l'Environmental Protection Agency des États-Unis et d'autres organismes de l'OCDE ont réalisé des évaluations comparables des risques, Santé Canada devrait reconnaître ces évaluations et les données sous-jacentes, sans oublier de tenir compte des considérations propres au Canada, au besoin.

Deuxièmement, nous recommandons que l'ARLA élabore des processus réglementaires pour les nouvelles technologies, comme les drones, en collaboration avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis et d'autres partenaires réglementaires mondiaux. L'utilisation de drones aériens permet de protéger les cultures lorsque des systèmes terrestres ne peuvent pas être utilisés. Par exemple, après une inondation, un champ peut être trop humide pour accueillir des tracteurs et des pulvérisateurs conventionnels. Les producteurs américains ont accès à cette technologie depuis plusieurs années.

Même si l'ARLA travaille sur un cadre réglementaire pour la technologie des drones depuis 2019, il n'y a toujours pas de processus clair pour l'approbation au Canada.

Troisièmement, nous recommandons que le programme des pesticides à usage limité soit doté de ressources suffisantes pour l'exécution de son mandat et qu'il soit aligné sur celui des États-Unis, où les frais annuels ne sont pas perçus pour les produits utilisés uniquement dans les petites cultures alimentaires. De plus, pour les demandes qui apportent de petits changements courants — comme l'ajout d'une culture ou de ravageurs dans une serre —, l'ARLA devrait renoncer aux consultations officielles.

Quatrièmement, nous recommandons que les homologations de pesticides dans les situations d'urgence en cas d'infestations de ravageurs impossibles à gérer soient autorisées pour une période maximale de trois ans, et que les délais soient accélérés pour les cas critiques. Afin de réduire au minimum les utilisations d'urgence pendant les examens ponctuels et les réévaluations, il faudrait permettre des consultations préalables avec les intervenants concernés afin que des solutions puissent être trouvées rapidement.

Enfin, nous recommandons que l'ACIA élimine les doublons et améliore la normalisation afin de réduire le fardeau des audits. Par exemple, l'ACIA devrait reconnaître officiellement le programme CanadaGAP et d'autres programmes d'homologation reconnus par l'Initiative mondiale de salubrité des aliments afin d'éliminer les exigences réglementaires redondantes.

De plus, les protocoles et la formation des inspecteurs devraient être normalisés à l'échelle nationale afin que l'application des règles soit équitable, fondée sur le risque et prévisible partout au Canada. En outre, la documentation sur les exportations phytosanitaires ne devrait pas être demandée plus d'une fois lorsque les renseigne-

ments sont déjà accessibles, et les approbations d'une agence — comme l'ACIA — devraient être respectées par d'autres — comme l'ASFC —, afin de ne pas inspecter à nouveau un même produit.

En conclusion, les Canadiens s'attendent à avoir accès à une abondance d'aliments sains. En prenant des décisions dans une optique alimentaire, le gouvernement peut offrir ce résultat.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

• (1655)

Le président: Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Epp pour six minutes.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais simplement dire que je suis heureux d'être de retour de façon permanente, même si j'ai aimé être un invité semi-permanent au cours de la dernière législature.

Le président: Nous sommes heureux de vous revoir.

Dave Epp: Mes premières questions s'adressent à M. Duyvelshoff.

Dans sa déclaration préliminaire, Matt Jones, le sous-ministre adjoint de l'ARLA, a essentiellement dit que l'objectif principal dans le mandat de l'ARLA est d'assurer la sécurité des Canadiens. Des témoins nous ont dit à quel point nous accusons du retard, en particulier par rapport à nos homologues américains.

Êtes-vous au courant du rapprochement entre les aliments importés qui sont peut-être déjà homologués ou qui ne le sont pas ou qui contiennent d'autres produits qui ne sont pas destinés à être utilisés ici, au Canada? Y a-t-il un lien entre l'ARLA et les mécanismes d'importation de l'ASFC?

• (1700)

Chris Duyvelshoff: En ce qui concerne les aliments importés, l'ARLA examine si la quantité de résidus en question est permise ou non du point de vue de la santé humaine. Or, elle ne détermine pas si le produit pourrait être utilisé par les producteurs canadiens à ce moment-là, parce qu'il se peut qu'aucune entreprise n'ait fait de demande d'homologation pour un usage au Canada.

Dave Epp: Merci.

Concrètement, il n'y a pas de mécanisme. Si j'ai bien compris, pendant l'inspection des aliments importés, les résidus ne sont pas évalués. Est-ce exact?

Chris Duyvelshoff: C'est une bonne question. Je ne sais pas dans quelle mesure les importations sont inspectées. Je crois que l'ACIA a un programme d'analyse pour examiner les aliments importés et leurs résidus, mais je ne pourrais pas donner de détails précis à ce sujet aujourd'hui.

Dave Epp: Compte tenu de votre travail sur le projet IR-4 ou de notre usage limité de l'IR-4, pouvez-vous nous parler un peu des zones climatiques? L'ARLA reconnaît-elle les zones similaires dans ma région du Sud de l'Ontario et au Michigan; au Québec et dans l'État de New York; ou au Montana et dans nos provinces de l'Ouest? Reconnaît-on la similitude des zones? Ce facteur est-il accepté dans les examens et les évaluations de l'ARLA?

Chris Duyvelshoff: Il existe une carte des zones nord-américaines, et les essais de recherche effectués dans des zones géographiques et climatiques similaires peuvent être utilisés de façon interchangeable au Canada et aux États-Unis, par exemple dans un essai mené en Alberta et au Montana. Il serait utile d'élargir cette approche à l'échelle mondiale. Y a-t-il des similitudes entre, disons, le Canada et l'Europe qui nous permettraient de faire la même chose?

Dave Epp: Je comprends cela, mais si l'ARLA tient compte de ces similitudes, pourquoi n'arrive-t-on pas à des délais similaires pour la réévaluation ou l'approbation de l'utilisation de nos produits?

Chris Duyvelshoff: C'est une excellente question. Ce qui arrive souvent, c'est que les mêmes données sont envoyées à l'ARLA et à l'Environmental Protection Agency des États-Unis, et le résultat final est différent. Je ne saurais expliquer pourquoi.

Dave Epp: C'est intéressant.

On a dit que les normes de service étaient respectées à 79 % par l'ARLA, alors que celles de l'EPA ne l'étaient qu'à 29 %. Encore une fois, compte tenu de votre travail à l'échelle internationale, savez-vous si ces normes de service sont les mêmes? L'EPA a-t-elle les mêmes normes de service que l'ARLA? Sinon, on compare des pommes et des oranges.

Chris Duyvelshoff: Je sais que l'ARLA mesure son rendement en fonction de certaines catégories d'applications. Je ne sais pas si ce sont les mêmes catégories que celles qu'utilise l'EPA. J'ai toutefois entendu dire que les entreprises qui cherchent à faire homologuer de nouvelles technologies au Canada font face aux délais d'attente les plus longs qu'ils aient connus.

Dave Epp: Lors de discussions avec un représentant de l'industrie de la protection des cultures — c'était il y a plus d'un an, je le concède —, j'ai cru comprendre que, lorsque les entreprises demandent une réévaluation et présentent leurs renseignements, elles ne peuvent pas utiliser une nouvelle technologie appelée le courriel et elles doivent en fait télécopier tous les renseignements. L'ARLA travaillait sur un projet de sept ans visant à mettre en place une nouvelle technologie: le courriel en ligne. Qu'en pensez-vous?

Chris Duyvelshoff: Mon organisation, les Producteurs de fruits et légumes du Canada, ne soumet pas elle-même des demandes à l'ARLA, alors je ne peux pas faire de commentaires sur ce processus.

Dave Epp: L'ARLA a déjà absorbé plus de 80 millions de dollars de fonds publics dans le cadre de l'initiative de transformation; quels effets cette initiative a-t-elle eus sur l'industrie? A-t-elle entraîné une amélioration des normes de service ou un résultat positif pour l'industrie?

Chris Duyvelshoff: Je dirais, en toute franchise, que du point de vue de l'industrie, cet investissement n'a eu aucune retombée positive.

Dave Epp: M. Laycraft a mentionné dans son témoignage que des changements structurels devraient être envisagés. Pouvez-vous nous dire si le transfert de l'ARLA à un autre...? Je vais également demander à M. Laycraft de répondre. Je vous demande votre point de vue, puis je passerai à M. Laycraft.

• (1705)

Chris Duyvelshoff: Je pense que le transfert de l'ARLA elle-même, sans changer son fonctionnement, n'entraînera pas de chan-

gements considérables. Il faut plutôt examiner les politiques et les procédures de l'ARLA en tant que telles.

Dave Epp: Merci.

Monsieur Laycraft...

Le président: Je vais vous arrêter ici. Vos six minutes sont écoulées. Merci, monsieur Epp.

Nous passons à la prochaine intervenante, Mme Chatel.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Notre gouvernement a été élu pour bâtir une économie canadienne forte. Toutefois, comme on le sait, un des obstacles importants à la croissance, surtout dans les secteurs agricole et agroalimentaire, est l'accumulation et la rigidité des règlements et des exigences ainsi que les délais de service.

En juillet, nous avons demandé à tous les ministères d'entamer un examen important pour réduire la paperasserie, éliminer les chevauchements et améliorer les services. Le rapport d'étape a été déposé en septembre par tous les ministères.

Nous voulons vraiment entendre les commentaires des représentants de l'Agence d'inspection des aliments et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les changements qui ont été énumérés tout à l'heure en ce qui a trait aux règlements dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'harmonisation, de l'homologation des technologies ou des nouveaux produits approuvés dans un pays commercial, comme les États-Unis ou l'Australie, ou en Europe, se trouvent déjà dans le rapport d'étape.

La question que je veux vraiment poser à tous les témoins est la suivante: est-ce assez ambitieux?

Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous nous dire où ce n'est pas assez ambitieux? J'aimerais entendre vos commentaires, à tour de rôle. Si vous n'avez pas le temps de répondre à mes questions, je vous demande de soumettre votre réponse par écrit pour nous dire où les agences et les ministères fédéraux devraient être plus ambitieux dans le cadre de ce processus.

J'aimerais d'abord entendre la réponse de M. Laycraft. Ensuite, M. Duyvelshoff et les témoins qui participent par vidéoconférence pourront répondre à mes questions.

[Traduction]

Dennis Laycraft: Je pense que c'est la question cruciale lorsque nous parlons de restructuration. La restructuration ne consiste pas à changer des noms; il s'agit de changer l'expertise dans certains domaines au fur et à mesure que nous procédons à la vérification du processus. Je vais vous donner un exemple. Nous tentons depuis 2017 de trouver des vérificateurs tiers pour le programme de l'Union européenne, et nous travaillons toujours sur les deux premiers. À l'heure actuelle, aux États-Unis, un groupe d'experts — par l'entremise de l'Agricultural Marketing Service, ou AMS — se spécialise dans ce domaine. En 2010, il a fallu aux États-Unis six mois pour approuver leur premier vérificateur tiers, et aujourd'hui, 52 vérificateurs tiers sont disponibles.

Il faut tout d'abord élaborer le mandat en fonction duquel ils sont évalués. On n'affecte pas nécessairement un inspecteur des viandes à ce rôle. Ces inspecteurs sont extrêmement importants, et nous avons besoin qu'ils fassent leur travail. Nous croyons tous à la santé et à l'innocuité, mais dans le contexte de ces inspections, il se peut qu'un pays ait une certaine homologation, par exemple une homologation halal — c'est un dossier en cours en ce moment avec l'Indonésie —, qui ne relève pas de la salubrité alimentaire. C'est un élément procédural qu'il faut vérifier.

Aux États-Unis, le FAS — le Foreign Agricultural Service — et l'AMS s'en occupent, et ils le font très efficacement. C'est ce que nous préconisons. Élaborez le mandat. Si ce mandat est davantage axé sur la commercialisation et la qualité, gardez les inspecteurs de viandes, c'est-à-dire ceux qui veillent à ce que les Canadiens aient accès à des aliments sains, et qui ont donc une expertise différente. C'est sans contredit ce que nous croyons.

[Français]

Sophie Chatel: Merci, monsieur Laycraft.

Monsieur Duyvelshoff, j'aimerais entendre vos commentaires à cet égard.

[Traduction]

Chris Duyvelshoff: J'aimerais parler plus précisément de la collaboration internationale, car c'est l'un des éléments mentionnés dans le rapport. Je parle de la coopération avec d'autres pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres.

Ce qui manque, selon nous, c'est de pouvoir utiliser les examens d'autres pays pour remplacer le travail effectué au Canada. Je ne parle pas de simplement discuter de l'avis de l'un ou l'autre des pays sur les données. Nous aimerions pouvoir nous fier aux analyses faites à l'étranger au point de les utiliser pour prendre des décisions au Canada. C'est le niveau de collaboration que les Producteurs de fruits et légumes du Canada souhaitent.

• (1710)

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup.

Monsieur Léger Bourgoïn, qu'en pensez-vous?

Patrice Léger Bourgoïn: Nous sommes d'accord sur les propos tenus précédemment par nos collègues. Tout dépend de l'agilité dans l'exécution des nouvelles procédures.

Ce que j'ai constaté à propos des gouvernements, que ce soit le gouvernement du Québec ou celui du Canada, c'est qu'ils en sont rendus à une prise de risque zéro. La gestion du risque doit être considérée dans un contexte où le monde évolue rapidement et où nous faisons face à la mondialisation des marchés. Il faut donc être capable d'assurer à la fois l'intégrité des aliments et la sécurité des aliments au Canada. Cependant, le risque zéro n'existe pas. C'est le cas même au Canada. Pendant la législature précédente, des intervenants du gouvernement canadien ont abordé devant le Comité la question de la gestion des risques pour les produits en provenance de l'étranger.

Mon commentaire va peut-être ressembler à un éditorial sur la question. Parfois, en matière de gestion des risques, on est beaucoup plus flexible ou on fait preuve d'une grande latitude pour les produits en provenance de l'extérieur du Canada que pour les produits locaux, où la chaîne de traçabilité est bien souvent plus limpide...

Le président: Je dois vous arrêter ici, monsieur Léger Bourgoïn. Je vous remercie.

Monsieur Perron, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'avoir pris le temps de comparaître aujourd'hui; c'est très apprécié.

Madame Lessard, dans votre allocution, vous avez parlé du manque de flexibilité dans le contexte des changements climatiques. Pourriez-vous nous en parler davantage en nous donnant un exemple, afin que nous comprenions bien de quoi il est question?

Catherine Lessard: Oui, tout à fait.

Il faut considérer les changements climatiques, mais il faut aussi tenir compte des données concrètes fournies par les producteurs. Dans certains cas, comme celui du Québec, nous remarquons qu'on ne tient pas nécessairement compte de certaines données ou informations géographiques.

Je vais donner l'exemple de notre demande d'homologation d'urgence déposée à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, pour un produit appelé Command 360 ME. Dans notre démarche, nous avons fourni des études à l'ARLA. De plus, il y avait un consensus entre les experts, le gouvernement québécois et les producteurs du Québec pour demander l'homologation d'urgence de ce produit. Nous avons aussi présenté des études réalisées dans le contexte québécois. L'ARLA a refusé notre demande d'homologation d'urgence en disant que selon des études menées en Ontario, il existait des pesticides et des herbicides de rechange. Cependant, ces produits ne sont pas acceptables pour nous et ne fonctionnent pas dans le contexte du Québec. L'homologation d'urgence n'a pas été accordée et, par conséquent, les producteurs n'ont pas eu d'herbicides pour la betterave pour la saison de production de 2025. C'est d'autant plus fâchant que les solutions de rechange proposées par l'ARLA étaient plus nocives pour la santé et l'environnement que le produit demandé par notre association.

Cette espèce de prise en compte à l'échelle canadienne pose manifestement problème et ne tient pas compte de notre situation propre. Qu'on parle de climat, du type de sol, des besoins ou des molécules, les données dont nous avons besoin pour obtenir l'homologation d'urgence peuvent varier. Nous déplorons qu'elles n'aient pas été prises en compte par l'ARLA.

Yves Perron: Pourriez-vous nous faire parvenir des détails à ce sujet?

Je ne sais pas si vous avez participé à la première heure de la réunion, mais j'ai posé une question en ce sens aux représentants de l'ARLA. Ils m'ont répondu qu'ils se tournaient vers des produits déjà approuvés, parce qu'ils n'avaient pas le temps de faire des études sur d'autres produits. C'est comme si le même produit pouvait être appliqué partout. À mon avis, il s'agit d'un cas intéressant qui pourrait éclairer les membres du Comité.

Je voudrais maintenant parler des délais. Vous avez parlé d'une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. J'en ai justement parlé, tantôt, avec les gens de l'ARLA et ils ont essayé de nous donner une réponse. Entre vous et moi, un délai de 10 ans semble déraisonnable. Est-ce que ça se produit souvent? Comment expliquez-vous ça? Qu'est-ce que l'ARLA doit modifier pour que ça ne se produise plus?

• (1715)

Catherine Lessard: Ma réponse ira dans le sens que celles des représentants de l'ARLA. Il est vrai que des études doivent être faites par le Centre de la lutte antiparasitaire. Ça prend souvent deux ou trois ans, ce qui allonge le processus. Ça ajoute nécessairement plusieurs années au processus d'ajout à l'étiquette d'un produit. Ce n'est pas compliqué: même s'il s'agit juste d'ajouter une seule culture, ça peut prendre de quatre à cinq ans si tout va bien, ce qui est assurément trop long. S'ajoute à ça le processus de réévaluation, comme on l'a dit, qui s'effectue au bout de 15 ans. Lorsqu'un produit phytosanitaire est en cours de réévaluation, aucun nouvel ajout à l'étiquette ne peut être fait. Ça mène à des délais hors de l'ordinaire, qui peuvent en effet dépasser une décennie. C'est donc la combinaison de plusieurs éléments qui cause ces délais inacceptables.

Dans le cas des homologations d'urgence, qui servent à répondre à des problèmes très précis et très urgents, nous nous retrouvons avec des délais de trois mois dans le meilleur des cas, et de plus de six mois dans le pire des cas. Des délais de trois à six mois pour répondre à des situations d'urgence, c'est inacceptable. Il en résulte que, souvent, nous recevons les résultats après que l'urgence est passée.

Yves Perron: Dans votre allocution, vous avez parlé de drones, un sujet qui m'interpelle beaucoup. Des producteurs m'ont contacté, et pas seulement des associations officielles, et ils n'en reviennent pas de ne pas pouvoir utiliser des drones alors qu'ils peuvent épandre le même produit avec un avion ou un hélicoptère.

Depuis combien de temps l'ARLA travaille-t-elle sur ce dossier, et comment expliquez-vous ce délai? Qu'est-ce qu'on pourrait changer?

Catherine Lessard: M. Bissonnette, le représentant de l'ARLA, a mentionné que ça faisait deux ans qu'on avait entrepris des études pour collecter des données. Cela dit, il y avait des discussions sur les drones avant ça; les drones existaient déjà. À mon avis, ça fait donc plus de deux ans.

Il faut surtout noter que, bien qu'on parle d'une décision imminente, il reste encore plusieurs étapes à franchir avant que les agriculteurs sur le terrain puissent utiliser des drones. Une fois qu'une décision sera rendue pour dire que ce n'est pas plus dangereux d'utiliser un drone que des moyens conventionnels, il faudra que chacune des compagnies qui produisent des pesticides ajoute l'utilisation par drone à ses étiquettes, ce qui va entraîner des délais supplémentaires.

Concrètement, nous ne nous attendons pas à ce qu'il y ait une autorisation concernant l'épandage de pesticides par drone d'ici les deux ou trois prochaines années. On ne parle donc pas de quelque chose qui est rapide. En attendant, pour aider les producteurs, l'ARLA pourrait dire que, dans les cas où il est déjà possible d'épandre des pesticides par voie aérienne, par exemple, il est nécessairement possible de le faire par drone. Il s'agirait d'adopter une approche générale plutôt qu'une approche spécifique où l'on procède un pesticide à la fois, ce qui entraîne des délais supplémentaires.

[Traduction]

Le président: Nous allons entamer la dernière série de questions. Il nous reste environ 12 minutes. Nous entendrons deux interventions de cinq minutes, puis une de deux minutes et demie.

Nous allons commencer par M. Bonk.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Mes questions s'adresseront davantage à M. Laycraft et à l'Association canadienne des bovins.

Je tiens à vous remercier sincèrement du bon travail que fait votre organisation, ainsi que vos organisations membres provinciales, pour promouvoir et représenter les éleveurs de bétail au Canada.

Vous avez souligné qu'un changement structurel doit se produire à l'ACIA. Tout le monde dans l'industrie bovine comprend que la réglementation est indispensable, car c'est la raison pour laquelle nos produits sont parmi les plus prisés au monde.

Quels sont certains des problèmes? Quelles sont certaines des préoccupations ou des frustrations dont vos membres vous font part?

Dennis Laycraft: Il y en a plusieurs. Évidemment, ils nous parlent parfois du délai nécessaire pour un service, même simplement pour faire approuver un certificat d'importation lorsqu'on transporte des animaux vivants. Il faut être en mesure de les déplacer, et les heures de service peuvent poser problème.

Nous avons parlé de vos courriels précédents. À la lecture des documents de réunion de la chaîne de valeur du bœuf, en 2007, on voit que nous avons parlé au ministère de la mise en place d'une certification électronique. On nous a donné un engagement, dont nous n'étions pas satisfaits, selon lequel la certification électronique serait en place d'ici 2011. En 2011, on nous a dit : « Eh bien, non, cela ne sera pas possible. Nous allons procéder à une mise à niveau de l'ensemble du système, et la nouvelle certification sera en place en 2016. » Dans les faits, notre premier projet pilote a eu lieu en 2019.

Il est inacceptable d'attendre 12 ans pour obtenir ce qui, de toute évidence, améliorerait l'intégrité du système et accélérerait les processus. Nous pouvons penser à d'autres exemples. Ici encore, cela revient à ce que j'ai dit plus tôt: il faut les bonnes personnes, les bonnes compétences et le bon mandat. J'ai participé à un examen réglementaire par le passé, à l'époque où Agriculture Canada s'en occupait. Nous avons examiné des exemples de cas, et je pense qu'il vaut la peine de les examiner dans le cadre de votre étude. Qui s'y prend le mieux, et pourquoi leur méthode est-elle la meilleure?

Pour l'instant, je dois dire que nous avons donné un exemple: l'Agricultural Marketing Service. Cette organisation fait un travail parmi les plus exemplaires qui soit, et elle obtient des approbations beaucoup plus rapidement qu'ici, au Canada.

• (1720)

Steven Bonk: Je pourrais peut-être vous poser quelques questions sur les MRS et sur l'extrême source de frustration qu'elles représentent dans l'industrie bovine. Vous pourriez peut-être même décrire certaines des répercussions financières qu'elles ont eues sur notre industrie.

Dennis Laycraft: Le processus a été long. L'évaluation des risques fait probablement 400 pages, si jamais vous voulez la parcourir et perdre 8 ou 12 heures de votre temps que vous ne récupérerez jamais. Nous avons fait le travail avec l'ACIA et nous reconnaissons que nous devons le faire. Nous exportons nos produits dans 59 pays et nous devons être en mesure de leur démontrer que nous maintiendrons notre statut de « risque négligeable. »

Malheureusement, le processus a pris un an de plus que prévu, à cause de toutes les étapes et des échanges de commentaires. Nous en sommes maintenant à l'étape où nous devrions pouvoir aller de l'avant. Cela démontre clairement que nous pouvons apporter le changement sans changer le moindrement le risque. Nous devons maintenant tendre la main à nos principaux partenaires commerciaux. Nous apportons également notre aide à cet égard, mais nous passons maintenant au processus réglementaire en tant que tel. C'est là que le vrai travail débutera. Nous avons fait tout le volet scientifique. Nous avons demandé que tout le libellé soit préparé. Nous étions convaincus que cela allait démontrer... Les États-Unis ont adopté ce processus en 2010 pour la même interdiction frappant les aliments du bétail.

Faisons tout ce qu'il faut pour apporter les changements dans un seul processus réglementaire. Rien n'indique clairement que nous y parviendrons aussi rapidement, mais encore une fois, les changements devraient se faire aussi rapidement.

Steven Bonk: Merci.

Il me reste peu de temps, mais je vais vous interroger rapidement au sujet d'un accord interne au Canada avec l'accord de libre-échange interne canadien, et nous parlons aussi beaucoup du commerce interprovincial à l'heure actuelle. Pouvez-vous nous parler des frustrations concernant l'ACIA et nos homologues provinciaux en ce qui a trait aux abattoirs et aux efforts visant à acheminer les produits à l'intérieur du Canada?

Dennis Laycraft: C'est toujours un peu plus compliqué, et on en discute d'abord en surface. Les provinces ne sont pas toutes égales pour ce qui est des niveaux d'inspection provinciale qu'elles fournissent. Un projet pilote est en cours entre l'Alberta et la Saskatchewan. Des exemptions ont été accordées durant la pandémie.

Nous pensons qu'il y a peut-être une approche de régionalisation plutôt qu'une approche nationale, ce qui pourrait soulever des questions internationales si nous nous engageons dans cette voie. Je pense qu'il y a des avenues possibles, mais cela signifie qu'il faut mettre les inspecteurs au même niveau si nous empruntons cette voie. Nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons protéger notre santé et notre sécurité.

Le président: Je vais maintenant céder la parole à la députée Harrison pour cinq minutes.

Emma Harrison: Merci aux témoins d'être ici.

Le député Bonk a abordé certains points que j'avais l'intention de soulever, si bien que j'aimerais donner l'occasion à M. Laycraft de parler davantage de la réduction des formalités administratives quotidiennes qui est nécessaire et dont fait l'expérience l'Association canadienne des bovins.

Vous avez une minute pour nous en dire plus à ce sujet. Ce serait formidable.

Dennis Laycraft: Je suis désolé. Je n'ai pas entendu une partie de la question.

Emma Harrison: Pourriez-vous nous en dire davantage sur la réduction des formalités administratives quotidiennes que souhaite et dont a besoin l'Association canadienne des bovins?

Dennis Laycraft: Merci.

Il y a des exemples qui motivent cela. Cette année, la valeur du bétail a considérablement augmenté, mais il a fallu près de 10 mois pour que les valeurs d'indemnisation soient augmentées pour tenir

compte des exigences actuelles en matière d'indemnisation dans notre industrie. Si vous êtes un producteur mis en quarantaine et que vous n'avez aucune idée si vous serez indemnisé, cela cause un stress immense. Dans ce genre de situation, si l'on a des moyens plus simplifiés de traiter ce... Une partie de ces mesures peut être retirée de la réglementation pour être intégrée dans un décret, ou on peut utiliser d'autres outils plutôt que de les intégrer dans une solution coulée dans le béton.

Cela a toujours été l'un des problèmes: faites attention à ce que vous incluez dans la réglementation lorsque vous pouvez utiliser d'autres outils. Par exemple, nous avons parlé de l'approbation des produits. Je vais dire du bien du Bureau des médicaments vétérinaires. J'estime qu'il a fait un excellent travail en tirant parti des travaux internationaux. Inspirez-vous de cet exemple, où il y a du travail positif qui a été accompli.

● (1725)

Emma Harrison: Je vous remercie de ces remarques.

Je suis une éleveuse de bovins à petite échelle en Ontario, et je suis au courant de certains défis réglementaires pour les petits producteurs. Encore une fois, j'aimerais vous donner l'occasion, monsieur Laycraft, de nous en dire plus sur les défis réglementaires pour les petits producteurs et les exploitations bovines à grande échelle.

Dennis Laycraft: Nous en avons discuté. Les matières à risques spécifiées, ou MRS, par exemple... En fait, en ce qui concerne les petits transformateurs, en raison de leur taille, cela a eu un effet disproportionné par rapport aux transformateurs de petite et moyenne taille et aux usines provinciales, si bien qu'un certain nombre d'entre eux ont fait faillite pendant cette période. Cela réduit considérablement ces coûts, ce qui vous permet d'en avoir davantage à votre disposition.

En ce qui concerne certains processus d'approbation réglementaire, cela ne concerne pas uniquement les petits éleveurs bovins. Nous avons notamment travaillé avec l'industrie ovine. Elle n'est pas assez importante. Certaines compagnies pharmaceutiques disent: « Allons au Canada et obtenons d'abord l'autorisation là-bas ». C'est là où l'harmonisation et la collaboration avec nos principaux partenaires commerciaux entrent en ligne de compte. Si nous pouvions accorder les approbations en même temps en utilisant les mêmes renseignements, la taille du marché ne serait plus un facteur déterminant lorsque les gens demandent que leurs produits soient approuvés.

Nous sommes suffisamment importants en tant qu'éleveurs bovins; ce n'est pas un gros problème pour nous. C'est un problème pour les secteurs plus petits de l'industrie agricole.

Emma Harrison: Je vous remercie de ces remarques.

J'ai rencontré de nombreux agriculteurs dont les exploitations sont de différentes tailles dans ma circonscription cet été, et ils ont souvent parlé du transport et de certains règlements relatifs au transport. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet et nous faire part de vos suggestions?

Dennis Laycraft: Je ne sais pas s'il est question de dispositifs d'enregistrement électroniques, ou DEE, mais aux États-Unis, par exemple, si vous vous trouvez à moins d'un certain nombre de kilomètres de votre destination, ce n'est pas... Il y a deux facteurs de sécurité à prendre en considération lorsque vous transportez du bétail. De toute évidence, il y a la sécurité du conducteur, dont nous sommes tous conscients, mais il y a aussi la santé et le bien-être des animaux. Il y a parfois des retards. La meilleure chose à faire est d'amener ces animaux à leur destination finale.

Par exemple, il serait très important de créer cette même flexibilité qui existe aux États-Unis. Il y a aussi de nouvelles règles relatives à l'état des animaux. Des travaux sont réalisés pour essayer de communiquer entre les provinces la façon de remplir ces formulaires et de faciliter la tâche aux petits producteurs, mais cela revient, encore une fois, à chercher à créer cette reconnaissance lorsqu'on a affaire à des animaux vivants. C'est important. On ne peut pas les laisser six heures de temps sous un soleil brûlant dans un camion, en attente de quelqu'un.

Le président: Merci, monsieur Laycraft.

Pour les deux dernières minutes et demie, nous allons entendre M. Perron.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Madame Lessard, j'aimerais que vous reparliez de l'homologation d'urgence. Que faut-il changer? Comment pourrait-on réviser le processus en assurant la sécurité alimentaire sans compromettre la sécurité et la santé, bien sûr? Si vous avez le temps, j'aimerais que vous me parliez de la façon dont on pourrait améliorer la transparence et la prévisibilité de l'ARLA.

Vous avez environ deux minutes pour répondre.

Catherine Lessard: En ce qui concerne les homologations d'urgence, l'Association des producteurs maraîchers du Québec propose un processus en deux temps. Il y a le processus actuel d'homologation d'urgence, qui est utile parce qu'il permet de fonctionner même quand il y a de très longs délais pour les homologations normales. Dans le cas où on a rapidement besoin d'un produit qui n'est pas encore homologué, on peut avoir recours aux homologations d'urgence. En fait, c'est nécessaire.

Pour les cas d'urgence réelle, qui nécessitent une action très rapide, nous avons besoin d'un processus d'homologation d'urgence expéditif. Ce processus permettrait d'utiliser un produit dans une

zone géographique très précise pendant une période de 48 heures, par exemple. Par la suite, ce type d'homologation ne serait plus valide. Ce type d'homologation serait utilisé en fonction d'une durée et d'une zone géographique très précises, ce qui permettrait de réagir rapidement lorsqu'il y a des problèmes importants.

Nous demandons aussi que le processus régulier d'homologation d'urgence soit amélioré. Par exemple, un des changements proposés serait de ne plus devoir passer par les ministères de l'Environnement provinciaux. C'est une des demandes formulées par l'ARLA. Présentement, chaque fois qu'il y a une demande d'homologation d'urgence, on doit obtenir une lettre de tous les ministères de l'Environnement provinciaux concernés, ce qui peut prendre du temps. Habituellement, il n'y a pas de problème: les ministères répondent toujours oui à notre demande, parce qu'ils se fient sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Selon nous, ce processus n'a pas de valeur ajoutée et ne fait qu'allonger les délais. Il serait utile de revoir la façon de faire de ce processus de façon générale. Parmi les éléments que nous proposons, ce sont les plus importants.

Pour ce qui est de la transparence, il est très difficile pour nous de savoir ce qui se passe avec les demandes d'homologation pour usages mineurs. Nous ne savons pas dans quel processus elles sont, à quelle étape elles sont rendues ou depuis combien de temps ça dure. Si nous étions capables de suivre ces demandes et de bien comprendre où on en est, ça nous aiderait à mieux comprendre pourquoi les délais sont parfois si longs. On nous répond souvent que c'est pour des raisons commerciales ou parce qu'il faut du temps pour que les données soient transmises du fabricant à l'ARLA, par exemple. C'est normal, mais, dans la mesure du possible, on pourrait nous le dire.

• (1730)

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Je veux saisir l'occasion de remercier au nom du Comité tous les témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui et de les remercier du travail qu'ils accomplissent pour faire progresser l'agriculture canadienne.

Le Comité souhaite-t-il clore la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: Bien, la séance est levée. Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>